



EN QUELQUES CHIFFRES

Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale
et des dépendances en Ontario



Ontario
Human Rights Commission
Commission ontarienne des
droits de la personne



EN QUELQUES CHIFFRES

**Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes
de santé mentale et des dépendances en Ontario**

ISBN – 978-1-4606-6593-0 (Imprimé)

978-1-4606-6594-7 (HTML)

978-1-4606-6595-4 (PDF)

Disponible dans des formats accessibles sur demande

Également disponible sur www.ohrc.on.ca/fr

Available in English

La CODP remercie la Commission canadienne des droits de la personne pour son soutien technique, en particulier Eric Diotte, chercheur principal, dont l'éclairage et l'expertise nous ont grandement aidés à élaborer ce rapport.



**Ontario
Human Rights Commission**
**Commission ontarienne des
droits de la personne**

Table des matières

Principaux résultats	2
1. Introduction	5
2. Méthodologie	7
2.1. Sources de données	7
2.2. Terminologie	8
2.3. Limites	9
2.4. Analyse	10
3. Résultats	12
3.1. Prévalence de l'incapacité	12
3.1.1. Incapacités multiples	14
3.1.2. Sévérité de l'incapacité	16
3.2. Prévalence de l'incapacité et intersection des autres motifs prévus au <i>Code</i>	19
3.2.1. Sexe	19
3.2.2. Âge	20
3.2.3. Autochtones	22
3.2.4. Personnes racialisées	23
3.2.5. État matrimonial	25
3.2.6. Familles	27
3.2.7. Composition du ménage	28
3.3. Logement	30
3.3.1. Mode d'occupation du logement	30
3.3.2. Besoins impérieux en matière de logement	31
3.3.3. Structure du logement	33
3.3.4. Nombre de chambres à coucher	35
3.4. Éducation	38
3.5. Population active	41
3.5.1. Personnes inactives	42
3.5.2. Taux d'emploi	42
3.5.3. Taux de chômage	42
3.6. Discrimination au travail	44
3.6.1. Perception de la discrimination	44
3.6.2. Mesures d'adaptation au travail	46
3.7. Revenu	48
3.7.1. Niveaux de revenu	48
3.7.2. Situation de faible revenu	51
4. Discussion	54
Annexe A : Glossaire des termes	58

Principaux résultats

Les Ontariens et Ontariennes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances ont des niveaux de scolarité et de revenu plus faibles et sont moins susceptibles de participer au marché du travail et de vivre dans un logement convenable et abordable que les personnes ayant d'autres incapacités et les personnes sans incapacité. Les résultats suivants sont tirés de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, qui porte sur des personnes âgées de 15 ans et plus :

- Dans l'ensemble, 15,4 p. 100 des Ontariens et Ontariennes déclarent avoir une incapacité – c'est-à-dire que ces personnes ont de la difficulté à accomplir certaines tâches en raison d'un état ou d'un problème de santé à long terme et présentent une limitation dans leurs activités quotidiennes. Cette proportion inclut 4,8 p. 100 de personnes déclarant un problème de santé mentale ou de dépendance et 10,6 p. 100 déclarant une autre incapacité. En d'autres termes, parmi tous les Ontariens et Ontariennes déclarant une incapacité, près d'un tiers (30,9 p. 100) déclarent un problème de santé mentale ou de dépendance.
- La prévalence des problèmes de santé mentale et de dépendance est légèrement plus élevée chez les Ontariens et Ontariennes (4,8 p. 100) que chez l'ensemble des Canadiens et Canadiennes (3,9 p. 100). Il en va de même pour les Ontariens et Ontariennes ayant d'autres incapacités (10,6 p. 100) par rapport à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes (9,9 p. 100).
- L'écrasante majorité des Ontariens et Ontariennes déclarant un problème de santé mentale ou de dépendance déclarent également un autre type d'incapacité (90,5 p. 100).
- La proportion d'Ontariens et d'Ontariennes déclarant une incapacité sévère ou très sévère est plus importante chez les personnes aux prises avec des troubles mentaux ou des dépendances (73,8 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (39,5 p. 100).
- En Ontario, la proportion des femmes qui déclarent un problème de santé mentale ou de dépendance (5 p. 100) est légèrement plus importante que celle des hommes (4,5 p. 100).
- Les proportions de personnes jeunes (15-34 ans) et dans la force de l'âge (35-54 ans) sont plus élevées chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances que chez les personnes ayant d'autres incapacités. Les personnes âgées de 15 à 24 ans représentent 9,3 p. 100 de l'ensemble des Ontariens et Ontariennes déclarant des troubles mentaux et des dépendances, soit plus du double de la proportion enregistrée chez les personnes ayant d'autres incapacités (3,5 p. 100).
- En Ontario, la proportion de personnes qui déclarent des troubles mentaux et des dépendances est plus de deux fois supérieure chez les Autochtones vivant hors réserve (12 p. 100) que chez les non-Autochtones (4,6 p. 100).
- En Ontario, les personnes racialisées déclarent une plus faible prévalence de problèmes de santé mentale et de dépendance (3,3 p. 100) que les personnes non racialisées et les Autochtones (5,3 p. 100 au total pour ces deux groupes).

**En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises
avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario**

- La proportion d'Ontariens et d'Ontariennes séparés ou divorcés est plus élevée chez les personnes aux prises avec des troubles mentaux et des dépendances (19,3 p. 100) que chez l'ensemble des personnes ayant d'autres incapacités (10,4 p. 100) et chez les personnes sans incapacité (7,1 p. 100). La proportion d'Ontariens et d'Ontariennes mariés ou vivant en union libre est plus faible chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou des dépendances (45,6 p. 100) que chez l'ensemble des personnes ayant d'autres incapacités (60,6 p. 100) ou chez les personnes sans incapacité (59,8 p. 100).
- En règle générale, les Ontariens et Ontariennes ayant des troubles mentaux et des dépendances déclarent des niveaux de scolarité plus faibles que les personnes sans incapacité :
 - Plus d'un quart des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance (25,9 p. 100) et des personnes ayant d'autres incapacités (28,8 p. 100) n'ont pas terminé leurs études secondaires, contre 16,4 p. 100 des personnes sans incapacité.
 - La proportion d'adultes titulaires d'un diplôme universitaire est beaucoup plus faible chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances (8,5 p. 100) que chez les personnes sans incapacité (24,8 p. 100).
 - La proportion des adultes titulaires d'un diplôme collégial ou d'un certificat professionnel est sensiblement plus importante chez les personnes aux prises avec des troubles mentaux et des dépendances (33,9 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (29,1 p. 100) et chez les personnes sans incapacité (30,7 p. 100).
- Les Ontariens et Ontariennes ayant des troubles mentaux et des dépendances courent plus de risques de vivre dans la pauvreté que les personnes sans incapacité. La proportion des adultes en situation de faible revenu est plus élevée chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance (19,6 p. 100) que chez les personnes sans incapacité (10,4 p. 100) et chez les personnes ayant d'autres incapacités (7,9 p. 100).
- Les Ontariens et Ontariennes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance sont moins susceptibles de faire partie de la population active et plus susceptibles d'être au chômage :
 - En 2011, 201 220 personnes, soit 54 p. 100 des personnes âgées de 15 à 64 ans aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance, étaient inactives, contre 42,9 p. 100 des personnes ayant d'autres incapacités et 21 p. 100 des personnes sans incapacité.
 - En 2011, le taux de chômage des Ontariens et Ontariennes âgés de 15 à 64 ans aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance s'élevait à 22,6 p. 100, soit plus du double de celui des Ontariens et Ontariennes ayant d'autres incapacités (9 p. 100) et près du triple de celui des Ontariens et Ontariennes sans incapacité (7,7 p. 100).

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

- Nombreuses sont les personnes ayant une incapacité qui estiment avoir fait l'objet de discrimination au travail, quel que soit le type d'incapacité. Une proportion particulièrement importante de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance (67,7 p. 100) déclarent qu'elles ont été désavantagées sur le plan du travail en raison de leur incapacité.

1. Introduction

Bon nombre d'Ontariens et d'Ontariennes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou des dépendances sont considérablement désavantagés dans la société (pauvreté chronique, niveaux de scolarité plus faibles, insuffisance de l'accès au logement abordable, taux de chômage élevé, manque d'aides sociétales, etc.). La discrimination, qui est le fruit d'attitudes négatives, de stéréotypes et de pratiques systémiques, constitue un obstacle important et peut exacerber ces désavantages sociaux et économiques. La discrimination envers les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances persiste malgré les protections prévues par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario (ci-après le « Code »). Le Code est la loi qui assure à tous les Ontariens et Ontariennes les mêmes droits et les mêmes chances, sans discrimination en matière d'emploi, de logement et de services et dans d'autres domaines fondés sur 17 motifs, incluant le handicap.

En 2009-2011, dans le cadre de sa consultation sur la santé mentale, la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) a recueilli le point de vue d'un grand nombre de particuliers, d'intervenants, d'organismes et de familles sur les multiples obstacles auxquels font face les personnes ayant des problèmes de santé mentale et des dépendances. Leur rétroaction est documentée dans *Parce qu'on importe! Rapport de la consultation sur les droits de la personne, les troubles mentaux et les dépendances*¹. Toutefois, dans son rapport, la CODP n'a pas pu décrire de façon exhaustive la vie des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en se fondant sur les statistiques publiques disponibles, car les données étaient insuffisantes pour l'Ontario².

¹ Commission ontarienne des droits de la personne (CODP), *Parce qu'on importe! Rapport de la consultation sur les droits de la personne, les troubles mentaux et les dépendances*, Toronto : Gouvernement de l'Ontario, 2012. Disponible en ligne sur le site Web de la CODP à www.ohrc.on.ca/fr/parce-qu-importe. À la page 21 de *Parce qu'on importe!*, la CODP formule la recommandation suivante :

2. Le gouvernement de l'Ontario doit mesurer et faire état au public ontarien des iniquités qui créent les conditions propices à la discrimination contre les personnes ayant un trouble mental ou une dépendance (comme le chômage et un faible revenu) ainsi que sur ses démarches visant à enrayer ces conditions. Un tel rapport doit être soumis au gouvernement fédéral en réponse à ses exigences en matière de reddition de comptes aux termes de l'article 35 de la [Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies].

² Depuis cette date, Statistique Canada a publié l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Santé mentale (ESCC – Santé mentale), 2012, qui a permis d'interroger les Canadiennes et Canadiens au sujet de six types de troubles mentaux. De plus amples renseignements sur cette enquête figurent dans l'article « Troubles mentaux et troubles liés à l'utilisation de substances au Canada » (septembre 2013), par Caryn Pearson, Teresa Janz et Jennifer Ali, *Coup d'œil sur la santé*, Statistique Canada, n° 82-624-X au catalogue, disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/82-624-x/2013001/article/11855-fra.htm (date de consultation : 21 avril 2015). L'ESCC – Santé mentale n'inclut aucune comparaison entre les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances et les personnes ayant d'autres types d'incapacités. C'est pourquoi les données utilisées dans le présent rapport sont tirées de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI). Voir également : Christine Bizier, Carley Marshall et Gail Fawcett, *L'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 – L'incapacité liée à la santé mentale chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012*, Statistique Canada, n° 89-654-X au catalogue, Ottawa (Ontario). Document de 12 pages publié le 3 décembre 2014, disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?ObjId=89-654-X2014002&ObjType=46&lang=fr&limit=0 (date de consultation : 20 janvier 2015).

**En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises
avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario**

En conséquence, la CODP a décidé de produire son propre rapport détaillé qui examine plusieurs indicateurs du statut socioéconomique des personnes aux prises avec des troubles mentaux et des dépendances. Voici la liste de ces indicateurs :

- Prévalence et sévérité
- Logement
- Éducation
- Population active
- Discrimination au travail
- Revenu.

Plus précisément, le présent rapport souligne les désavantages particuliers que subissent les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances dans différents secteurs socioéconomiques. Le fait de mettre en avant ces désavantages peut aider les responsables des politiques, le gouvernement, les chercheurs, les groupes de défense des intérêts des personnes ayant une incapacité et les fournisseurs de services dans le cadre de leur action visant à protéger les droits des personnes ayant une incapacité, notamment des personnes aux prises avec des troubles mentaux ou des dépendances. Cela permettra d'accroître la sensibilisation en contribuant à élaborer une vision commune des disparités socioéconomiques importantes auxquelles font face les Ontariens et Ontariennes ayant des troubles mentaux, des dépendances et d'autres incapacités. La CODP espère que ce rapport servira d'outil de promotion du changement pour combler ces lacunes.

Ce rapport peut également aider les personnes ou les groupes de personnes ayant une incapacité à déposer une requête auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO) ou d'autres instances juridiques. Une personne ou un groupe de personnes n'a pas besoin de se comparer à d'autres personnes pour montrer qu'elle ou il a fait l'objet de discrimination. Toutefois, les comparaisons statistiques peuvent parfois contribuer à mettre en évidence des cas de discrimination – par exemple la discrimination systémique.

Enfin, ces renseignements peuvent servir de référence pour effectuer des comparaisons dans les années à venir. Ils peuvent également aider le Canada à remplir ses obligations en matière de présentation de rapports aux termes de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* des Nations Unies³.

³ À l'échelle internationale, les droits des personnes handicapées sont énoncés dans plusieurs documents, dont la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* (CRDPH) des Nations Unies. En ratifiant ce traité, à l'instar d'autres pays, le Canada a accepté de prendre des mesures graduelles pour s'assurer que les personnes handicapées ont droit à l'égalité des chances, sans discrimination, dans tous les domaines de la vie. La CRDPH détaille les différents droits des personnes handicapées, notamment le droit à un niveau de vie adéquat et à la protection sociale (article 28), le droit à l'éducation (article 24) et le droit au travail et à l'emploi (article 27). En outre, le Canada s'est engagé à recueillir des renseignements statistiques appropriés pour contribuer à créer des politiques en vue de mettre en œuvre la CRDPH et de recenser les obstacles auxquels font face les personnes handicapées (article 31). Voir également la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, 13 décembre 2006, RTNU, vol. 2515, p. 3 [CRDPH] (entrée en vigueur : 3 mai 2008; adhésion par le Canada : 11 mars 2010), disponible en ligne sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ConventionRightsPersonsWithDisabilities.aspx (date de consultation : 31 mars 2015).

2. Méthodologie

Dans le cadre de la préparation de ce rapport, la CODP a travaillé avec Statistique Canada pour définir les variables appropriées tirées de différentes enquêtes. La CODP a reçu des tableaux de données personnalisés, fondés sur la méthodologie et l'analyse de Statistique Canada.

2.1. Sources de données

Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 (ECI) :

L'ECI constitue la principale source de données utilisée dans le cadre du présent rapport. Cette enquête a été réalisée en 2012, après le recensement, auprès d'un échantillon national de personnes ayant une incapacité, âgées de 15 ans et plus, vivant au Canada au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) (10 mai 2011) et ayant déclaré, lors de l'ENM⁴, une limitation d'activités en raison d'un état physique ou mental ou d'un problème de santé. La taille totale de l'échantillon de l'ECI était de 45 443 personnes⁵.

Dans le cadre de l'ECI, des questions d'identification des incapacités sont posées aux adultes canadiens pour qu'ils précisent « à quelle fréquence leurs activités quotidiennes sont limitées par une condition physique ou mentale de longue durée, des problèmes de santé et des difficultés dans l'accomplissement de tâches⁶ ». L'ECI comprend des questions sur les sources de revenus des personnes interrogées, sur leurs limitations particulières, sur leurs besoins (par exemple en matière d'appareils fonctionnels ou de mesures d'adaptation) et sur leurs expériences dans plusieurs domaines, incluant la vie quotidienne, le milieu de travail, les études, la formation en milieu de travail et les déplacements dans la collectivité. Des questions relatives à la discrimination au travail sont également incluses.

Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 :

Des données provenant de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 sont utilisées dans la section 3.3.2, car l'ECI n'inclut pas les variables nécessaires pour mesurer les « besoins impérieux en matière de logement⁷ » à cette période. L'EPLA est une enquête nationale effectuée après le Recensement de 2006, qui utilise les données de

⁴ L'ENM est une enquête nationale à participation volontaire qui a été envoyée à 4,5 millions de ménages. Elle comprend des questions sur des facteurs socioéconomiques incluant la langue, le revenu, l'immigration, le travail, le navettage, la religion, etc. Environ 200 variables de l'ENM ont été couplées avec les fichiers analytiques de l'ECI, à la fois pour les personnes ayant une incapacité et pour les personnes sans incapacité. Voir : Statistique Canada, *Profil de l'ENM, 2011 – À propos des données*, sans date. Dernière mise à jour le 9 mai 2014. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/help-aide/aboutdata-approposdonnees.cfm?Lang=F (date de consultation : 21 avril 2015).

⁵ Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)*, sans date. Dernière mise à jour le 23 août 2012. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3251 (date de consultation : 9 mai 2014).

⁶ Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, 2014, n° 89-654-X au catalogue — n° 2014001, Ottawa (Ontario), p. 8. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014001-fra.htm (date de consultation : 21 avril 2015).

⁷ Voir la définition de « besoins impérieux en matière de logement » dans le glossaire.

ce recensement comme base de sondage aux fins d'« identification des personnes ayant une incapacité ». L'EPLA a permis de recueillir des renseignements sur les enfants et les adultes « dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé physique ou mentale ou par un autre problème de santé⁸ ». Veuillez noter que les résultats de l'EPLA ne peuvent pas être comparés à ceux de l'ECI⁹.

2.2. Terminologie

Le *Code* et l'ECI ne définissent pas les problèmes de santé mentale et de dépendance de la même manière.

Le paragraphe 10(1) du *Code* offre une définition générale du « handicap », qui couvre les problèmes de santé mentale, à savoir, « un état d'affaiblissement mental » à l'alinéa *b*) et « un trouble mental » à l'alinéa *d*). La CODP adopte une approche souple et large pour définir les problèmes de santé mentale et les dépendances qui sont protégés aux termes du *Code*. Le *Code* ne dresse pas la liste de toutes les conditions qui pourraient être considérées comme un handicap. Cependant, de nombreux problèmes de santé mentale et de dépendance sont largement reconnus comme des « handicaps » qui sont protégés aux termes de la législation sur les droits de la personne¹⁰.

⁸ Statistique Canada, *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : Tableaux (partie VI)*, 2010, n° 89-628-X au catalogue — n° 015, Ottawa (Ontario). Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2010015-fra.htm (date de consultation : 29 mai 2014).

⁹ Les questions d'identification des incapacités de l'ECI reposent sur un modèle social de l'incapacité plutôt que sur un modèle médical. La collecte des données est effectuée conformément à l'article 31 de la CRDPH. Selon Statistique Canada :

Le modèle social est fondé sur le principe selon lequel l'incapacité résulte de l'interaction entre les limitations fonctionnelles d'une personne et les obstacles auxquels elle fait face dans l'environnement, notamment les obstacles sociaux et physiques qui compliquent la vie quotidienne. Par conséquent, l'incapacité est un désavantage social imposé par un environnement défavorable qui s'ajoute à la limitation fonctionnelle d'une personne.

(Andrew Mackenzie, Matt Hurst et Susan Crompton, « Série sur la vie avec une incapacité : Définition de l'incapacité dans l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités », *Tendances sociales canadiennes*, décembre 2009, composante du produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, tel que cité dans : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, voir plus haut à la note 6, p. 5.) Pour de plus amples renseignements sur les questions d'identification des incapacités, consulter : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, voir plus haut à la note 6, p. 8.

¹⁰ « Beaucoup d'incapacités ont été reconnues comme des handicaps aux termes du *Code*, y compris l'anxiété, les crises de panique, la dépression, la schizophrénie, ainsi que la dépendance à l'alcool et aux drogues illicites. » Pour de plus amples renseignements, voir : Commission ontarienne des droits de la personne, *Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur les troubles mentaux et les dépendances*, 2014, Toronto : gouvernement de l'Ontario, disponible en ligne sur le site Web de la CODP à www.ohrc.on.ca/fr/politique-sur-la-prevention-de-la-discrimination-fondée-sur-les-troubles-mentaux-et-les-dépendances.

Dans l'ICA, les personnes « étaient considérées comme ayant une incapacité si elles avaient de la difficulté à accomplir certaines tâches en raison d'un état ou d'un problème de santé à long terme et présentaient une limitation dans leurs activités quotidiennes¹¹ ». L'expression « incapacité mentale ou psychologique » y est utilisée pour désigner les personnes ayant à la fois des problèmes de santé mentale et de dépendance. Les personnes qui déclarent des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique ou de santé mentale, qui sont susceptibles de durer six mois ou plus, sont considérées comme ayant une incapacité mentale ou psychologique. Ces problèmes peuvent inclure l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie, l'anorexie et d'autres troubles mentaux et dépendances.

Dans le présent rapport, les incapacités autres que les problèmes de santé mentale et les dépendances sont réunies dans un groupe unique aux fins de comparaison. Voici la liste des autres types d'incapacités recensées dans l'ECI : vision, ouïe, mobilité, flexibilité, dextérité, douleur, apprentissage, trouble de développement et mémoire.

Tout au long de ce rapport, les expressions « problèmes de santé mentale et dépendances », « problèmes de santé mentale et de dépendance » et « troubles mentaux et dépendances » seront utilisées dans le corps du texte, tandis que l'expression « incapacités mentales ou psychologiques » sera employée dans les tableaux et les graphiques. Les personnes ayant une incapacité autre qu'un problème de santé mentale ou de dépendance seront appelées « personnes ayant d'autres incapacités ».

2.3. Limites

L'ECI a été réalisée uniquement auprès de personnes vivant dans des logements privés au Canada. Les personnes vivant dans une réserve des Premières Nations, les enfants de moins de 15 ans et les personnes vivant en établissement ou dans des logements collectifs, comme c'est le cas de certaines personnes âgées, n'ont pas participé à l'enquête¹². De la même façon, l'échantillon n'inclut pas de personnes aux prises avec des troubles psychiques vivant en établissement ou dans des logements ou foyers collectifs. En outre, compte tenu des limites inhérentes aux questions d'identification des incapacités utilisées dans le cadre de l'ECI, il est probable que le nombre de personnes déclarant des problèmes de santé mentale et des dépendances soit sous-évalué¹³.

¹¹ Statistique Canada, « Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 » (n° 89-654-X au catalogue), *Le Quotidien*, 3 décembre 2013. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/131203/dq131203a-fra.htm (date de consultation : 26 mai 2014).

¹² Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, voir plus haut à la note 6, p. 5.

¹³ Statistique Canada, *L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006*, sans date. Dernière mise à jour le 29 novembre 2013. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/3251_D6_T9_V1-fra.htm (date de consultation : 2 septembre 2014) : « Bien que l'on considère que l'ECI et les questions d'identification des incapacités (QII) constituent un progrès important en vue de mieux mesurer l'incapacité au moyen du modèle social, il convient de mentionner que l'échantillon de l'ECI a été présélectionné à l'aide des mêmes questions filtres à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, que celles utilisées dans le questionnaire complet du Recensement de 2006 lors de l'EPLA. Des études de suivi ont montré que ces questions filtres ne permettent pas d'identifier adéquatement les personnes ayant une incapacité

L'échantillon des personnes ayant une incapacité et des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances est de petite taille dans l'ECI. En conséquence, il s'est avéré nécessaire d'associer certaines catégories d'analyse ou d'abandonner certaines mesures pour des raisons de confidentialité. De plus, certaines estimations n'ont pas pu être publiées en raison des règles de suppression de données de Statistique Canada relatives aux échantillons de petite taille, qui protègent la vie privée des personnes interrogées.

La catégorie « incapacité mentale ou psychologique » regroupe plusieurs problèmes de santé mentale et de dépendance différents. La catégorie « autres incapacités » regroupe également un large éventail d'incapacités, incluant la mobilité, la douleur et les incapacités sensorielles et cognitives. La CODP n'est pas en mesure de tirer des conclusions sur les résultats socioéconomiques des personnes ayant une incapacité, quelle qu'elle soit. En effet, la CODP reconnaît que les expériences décrites dans l'enquête peuvent varier considérablement pour certains groupes spécifiques en fonction du type d'incapacité déclaré par les personnes concernées.

Ces résultats peuvent être interprétés et expliqués de nombreuses façons. En l'absence de renseignements plus complets, il est difficile de conclure avec certitude que ces disparités sont dues à la discrimination. Les résultats font toutefois ressortir des domaines qui méritent un examen approfondi.

2.4. Analyse

Dans le présent rapport, des proportions sont utilisées pour comparer la situation des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances à celle des personnes ayant d'autres incapacités et des personnes sans incapacité en fonction de plusieurs mesures et indicateurs différents¹⁴. Certaines comparaisons entre les Ontariens et Ontariennes et les citoyens canadiens sont également effectuées (les données sur le Canada incluent l'Ontario). Ainsi, les différences statistiques significatives entre les différents groupes peuvent donner une indication sur l'existence d'une inégalité.

L'objectif de ces comparaisons entre les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances et les personnes ayant d'autres incapacités n'est pas de minimiser l'expérience d'un groupe donné, ni d'établir une « hiérarchie de l'oppression » fondée sur l'incapacité. Il s'agit plutôt de mettre en évidence les lacunes existantes et de comprendre quels sont les obstacles sociétaux particuliers auxquels font face les personnes déclarant des troubles mentaux et des dépendances.

mentale/psychologique ou cognitive. Cela signifie que l'ECI présente encore quelques-unes des lacunes que l'on retrouvait dans l'EPLA en ce qui touche le sous-dénombrement de certains types d'incapacité. »

¹⁴ Les personnes ayant déclaré être aux prises à la fois avec des problèmes de santé mentale ou des dépendances et avec un ou plusieurs autre(s) type(s) d'incapacités ont été considérées comme des personnes ayant des troubles mentaux et des dépendances.

**En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises
avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario**

La fiabilité des données a été établie au moyen du coefficient de variation (CV)¹⁵. Toutes les comparaisons ont fait l'objet de tests statistiques pour déterminer si les différences de proportions étaient significatives au niveau de 0,05. Une note est incluse dans la légende des tableaux lorsque ces écarts ne sont pas significatifs. De plus, les valeurs manquantes ont été exclues de l'analyse, lorsque cela s'est avéré pertinent.

¹⁵ Les valeurs suivantes sont utilisées :

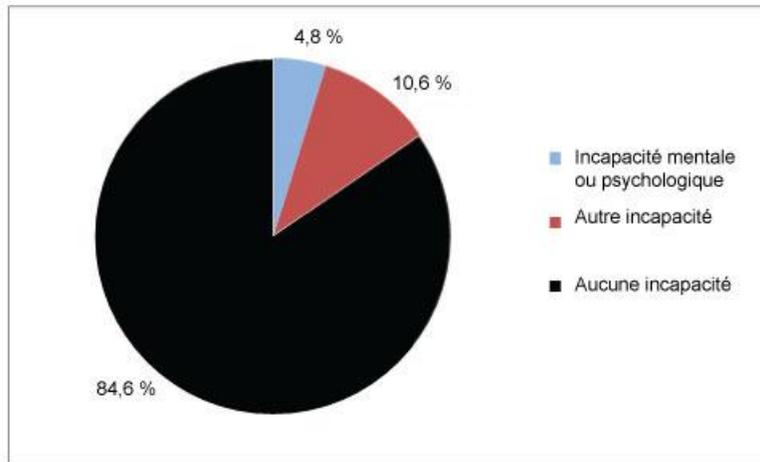
- Si le CV est supérieur à 33,3 p. 100, les résultats sont considérés comme inacceptables et ne sont pas publiés. Ces cas sont signalés par la mention « F ».
- Si le CV est supérieur à 16,5 p. 100 et inférieur ou égal à 33,33 p. 100, les résultats sont considérés comme médiocres et doivent être utilisés avec prudence. Ces cas sont signalés par la mention « E ».
- Si le CV est inférieur ou égal à 16,5 p. 100, les résultats sont considérés comme « acceptables » et sont publiés sans restriction.

3. Résultats

Cette section fournit un aperçu des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances. Les indicateurs socioéconomiques suivants y sont également examinés : logement, éducation, population active, discrimination au travail et revenu.

3.1. Prévalence de l'incapacité

Figure 1. Prévalence de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, Ontario, 2012

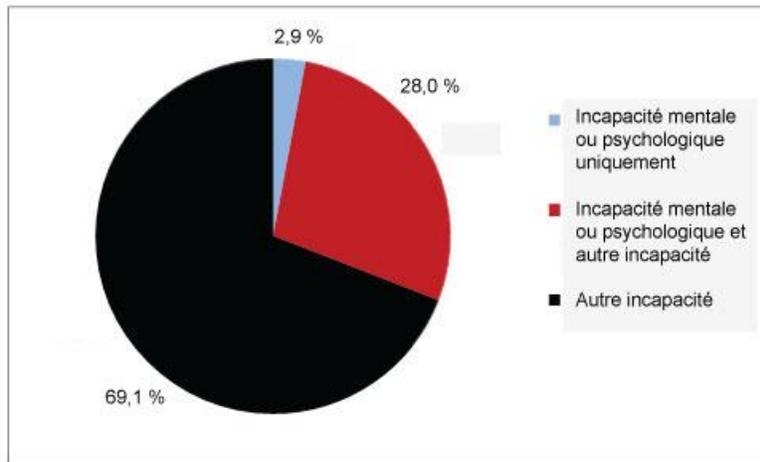


Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.
Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
Données à utiliser avec prudence.

Dans l'ensemble, 15,4 p. 100 des Ontariens et Ontariennes âgés de 15 ans et plus déclarent avoir une incapacité. Cette proportion inclut 4,8 p. 100 de personnes déclarant un problème de santé mentale ou de dépendance et 10,6 p. 100 déclarant une autre incapacité.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Figure 2. Prévalence de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le type d'incapacité, Ontario, 2012



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2012.
 Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
 Données à utiliser avec prudence.

Parmi les Ontariens et Ontariennes déclarant une incapacité, près d'un tiers (30,9 p. 100) déclarent un problème de santé mentale ou de dépendance et 69,1 p. 100 déclarent un autre type d'incapacité. Ces 30,9 p. 100 incluent 2,9 p. 100 de personnes ayant une incapacité qui déclarent être uniquement aux prises avec un problème de santé mentale ou de dépendance (voir la figure 2).

La proportion de personnes déclarant un problème de santé mentale ou de dépendance est légèrement plus élevée chez les Ontariens et Ontariennes (4,8 p. 100) que chez l'ensemble des Canadiens et Canadiennes (3,9 p. 100). Il en va de même pour les Ontariens et Ontariennes déclarant d'autres incapacités (10,6 p. 100) par rapport à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes (9,9 p. 100) (voir le tableau 1).

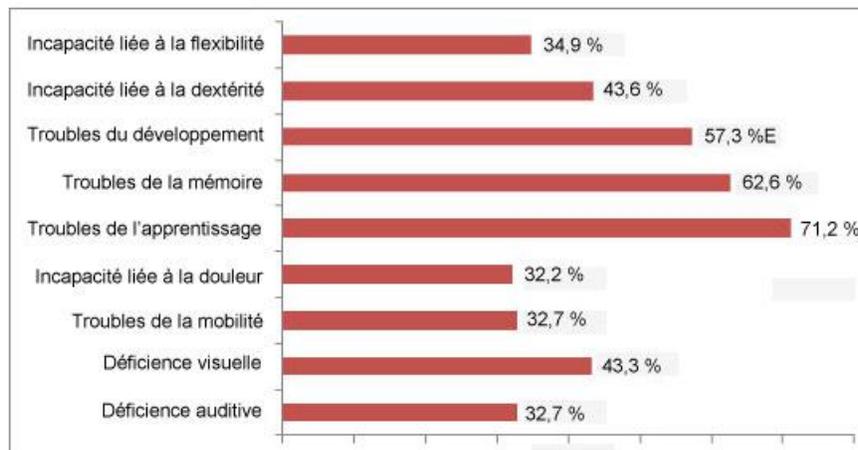
Tableau 1. Prévalence de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, Ontario et Canada, 2012

Incapacité	Ontario		Canada	
	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage
Incapacité mentale ou psychologique	510 280	4,8 %	1 059 600	3,9 %
Autre incapacité	1 141 340	10,6 %	2 716 320	9,9 %
Total des personnes ayant une incapacité	1 651 620	15,4 %	3 775 910	13,7 %
Aucune incapacité	9 076 280	84,6 %	23 740 290	86,3 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2012.
 Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
 Données à utiliser avec prudence.

3.1.1. Incapacités multiples

Figure 3. Prévalence des incapacités mentales ou psychologiques chez les adultes âgés de 15 ans et plus ayant d'autres types d'incapacités, Ontario, 2012



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *L'Enquête canadienne sur l'incapacité : Tableaux de données*, 2013, n° 89-654-X au catalogue — n° 001.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Remarque : La somme des pourcentages ne correspond pas à 100 car certaines personnes déclarent plusieurs incapacités.

Il est très fréquent que les personnes aient à la fois des problèmes de santé mentale et de dépendance et d'autres incapacités. L'écrasante majorité des Ontariens et Ontariennes ayant des troubles mentaux ou des dépendances (90,5 p. 100) déclarent également un autre type d'incapacité. À l'échelle du Canada, cette proportion s'élève à 91,7 p. 100 des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances (voir le tableau 2). Plus de 30 p. 100 des personnes ayant une déficiência auditive ou visuelle ou bien une autre incapacité déclarent aussi un problème de santé mentale ou de dépendance. Les personnes ayant des troubles d'apprentissage (71,2 p. 100), celles ayant des troubles de la mémoire (62,6 p. 100) et celles ayant des troubles du développement (déficiences intellectuelles) (57,3 p. 100) sont les plus susceptibles de déclarer des problèmes de santé mentale et de dépendance (voir la figure 3 et le tableau 3).

**En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises
avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario**

Tableau 2. Prévalence des incapacités cooccurentes chez les adultes âgés de 15 ans et plus, Ontario et Canada, 2012

Type d'incapacité	Ontario		Canada	
	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage
Incapacité mentale ou psychologique uniquement	48 650 ^E	9,5 % ^E	87 640	8,3 %
Incapacité mentale ou psychologique et autre incapacité	461 630	90,5 %	971 960	91,7 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *L'Enquête canadienne sur l'incapacité : Tableaux de données*, 2013, n° 89-654-X au catalogue — n° 001.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Tableau 3. Prévalence de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le type d'incapacité et l'incapacité mentale ou psychologique cooccurrence, Ontario, 2012

Type d'incapacité	Prévalence		Prévalence chez les personnes ayant également une incapacité mentale ou psychologique	
	Nombre de personnes	Pourcentage*	Nombre de personnes	Pourcentage**
Nombre total de personnes ayant une incapacité	1 651 620		510 280	
Incapacité liée à la flexibilité	971 630	58,8 %	338 820	34,9 %
Incapacité liée à la dextérité	450 940	27,3 %	196 390	43,6 %
Troubles du développement (déficience intellectuelle)	73 040	4,4 %	41 860 ^E	57,3 % ^E
Troubles de la mémoire	303 140	18,4 %	189 780	62,6 %
Troubles de l'apprentissage	283 980	17,2 %	202 170	71,2 %
Incapacité liée à la douleur	1 191 230	72,1 %	383 650	32,2 %
Troubles de la mobilité	857 690	51,9 %	280 360	32,7 %
Déficience visuelle	331 930	20,1 %	143 600	43,3 %
Déficience auditive	391 100	23,7 %	127 920	32,7 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *L'Enquête canadienne sur l'incapacité : Tableaux de données*, 2013, n° 89-654-X au catalogue — n° 001.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Remarque : La somme des pourcentages ne correspond pas à 100 car certaines personnes déclarent plusieurs incapacités.

* Cette colonne indique la proportion que représente chaque groupe de personnes ayant un type d'incapacité précis par rapport au nombre total de personnes ayant une incapacité (incluant celles ayant une incapacité mentale ou psychologique).

** Cette colonne indique le pourcentage de personnes ayant un type d'incapacité précis (déficience auditive, etc.) qui ont également une incapacité mentale ou psychologique.

3.1.2. Sévérité de l'incapacité

Les personnes ayant une incapacité sévère affichent un taux de chômage plus élevé, sont plus susceptibles d'être empêchées de chercher du travail en raison de leur incapacité et sont moins susceptibles de participer à la vie civique et à des activités sociales que les personnes dont l'incapacité est légère. Les personnes ayant une incapacité sévère sont plus susceptibles d'avoir besoin de soutiens (mesures d'adaptation en milieu de travail, consultations chez des professionnels de la santé, etc.), ont tendance à engager des dépenses plus importantes dans

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

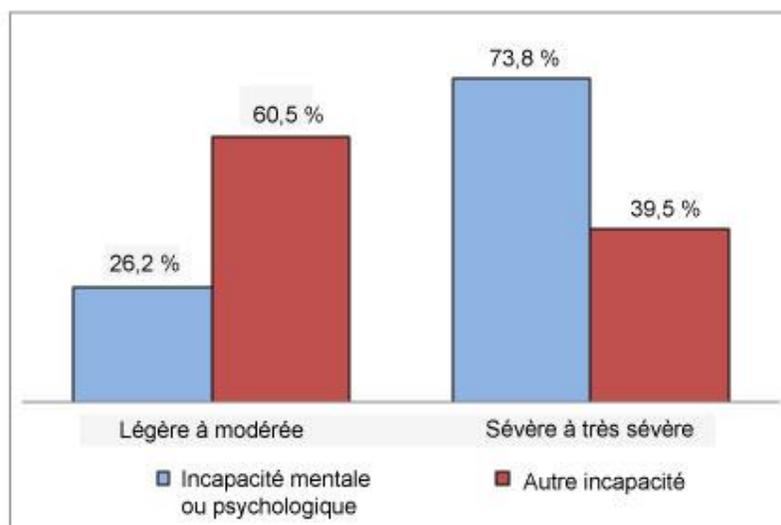
le cadre de consultations pour soins de santé et sont plus susceptibles d'avoir besoin d'appareils fonctionnels¹⁶. Dans l'ensemble, les personnes ayant une incapacité sévère font face à des obstacles à la participation plus importants que celles qui n'ont pas d'incapacité ou dont l'incapacité est moins sévère.

Pour évaluer la sévérité des incapacités, Statistique Canada utilise un « indice de sévérité global » fondé sur la moyenne des scores attribués à tous les types d'incapacités. L'indice de sévérité global :

- augmente avec le nombre de types d'incapacités;
- augmente avec le niveau de difficulté relié à l'incapacité;
- augmente avec la fréquence de la limitation des activités¹⁷.

En Ontario, la proportion des personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère est beaucoup plus importante chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances (73,8 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (39,5 p. 100) (voir la figure 4).

Figure 4. Sévérité de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité et le niveau de sévérité, Ontario, 2012



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
Données à utiliser avec prudence.

¹⁶ Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, voir plus haut à la note 6, p. 11; Ressources humaines et Développement des compétences Canada (aujourd'hui Emploi et Développement social Canada), *Rapport fédéral sur les personnes handicapées : Rapport annuel du gouvernement du Canada sur la condition des personnes handicapées*, Gatineau (Québec) : Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010. Disponible en ligne sur le site Web du gouvernement du Canada à www.edsc.gc.ca/fra/invalidite/cra/rapport_federal2010/rfph_2010.pdf (date de consultation : 9 juillet 2015).

¹⁷ Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, voir plus haut à la note 6, p. 11.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Tableau 4. Sévérité de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité et le niveau de sévérité, Ontario et Canada, 2012

Type d'incapacité	Ontario				Canada			
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité	
Niveau de sévérité	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Incapacité légère à modérée	133 480	26,2 %	690 250	60,5 %	292 040	27,6 %	1 651 520	60,8 %
Incapacité sévère à très sévère	376 810	73,8 %	451 080	39,5 %	767 560	72,4 %	1 064 800	39,2 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

3.2. Prévalence de l'incapacité et intersection des autres motifs prévus au Code

La CODP a examiné l'incidence signalée des problèmes de santé mentale et de dépendance chez les Ontariens et Ontariennes qui sont concernés par d'autres motifs prévus au *Code*. Dans *Parce qu'on importe!*, la CODP constate que les personnes aux prises avec des troubles mentaux ou des dépendances qui font également partie d'autres communautés marginalisées (par exemple les femmes, les personnes racialisées, les Autochtones et les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et trans) font face à des formes de discrimination particulières et distinctes : on parle de « discrimination intersectionnelle ». En outre, la CODP a constaté que les personnes faisant partie de groupes marginalisés protégés par le *Code* sont plus susceptibles d'avoir des troubles mentaux et des dépendances, notamment du fait de la discrimination.

Les groupes démographiques analysés sont visés par les motifs prévus au *Code* suivants : le sexe, l'âge, la race et les motifs associés comme le lieu d'origine, l'origine ethnique et l'ascendance, ainsi que l'état matrimonial et l'état familial.

3.2.1. Sexe

Tableau 5. Prévalence de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité et le sexe, Ontario et Canada, 2012

Sexe	Ontario				Canada			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
Incapacité	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Incapacité mentale ou psychologique	271 810	5 %	238 470	4,5 %	595 060	4,3 %	464 540	3,4 %
Autre incapacité	647 740	11,8 %	493 600	9,4 %	1 481 830	10,6 %	1 234 480	9,1 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

Données à utiliser avec prudence.

En Ontario, la proportion des femmes âgées de 15 ans et plus qui déclarent un problème de santé mentale ou de dépendance (5 p. 100) est légèrement plus importante que celle des hommes âgés de 15 ans et plus (4,5 p. 100), tandis qu'un pourcentage plus élevé de femmes (11,8 p. 100) que d'hommes (9,4 p. 100) déclarent avoir d'autres incapacités.

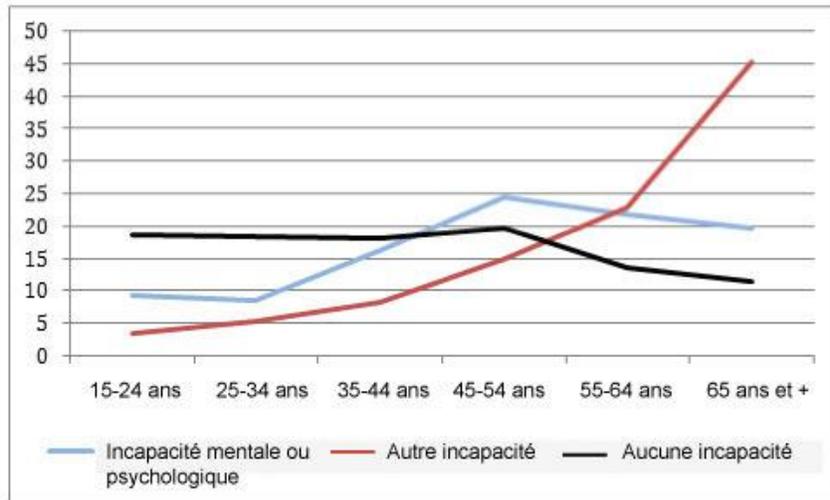
La proportion des femmes qui déclarent un problème de santé mentale ou de dépendance est légèrement plus importante en Ontario (5 p. 100) qu'au Canada (4,3 p. 100). C'est également le cas chez les hommes, la proportion étant de 4,5 p. 100 en Ontario contre 3,4 p. 100 à l'échelle du Canada.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Les résultats sont similaires chez les personnes ayant d'autres incapacités. Les proportions d'hommes et de femmes qui déclarent d'autres incapacités sont plus importantes en Ontario (9,4 p. 100 et 11,8 p. 100) qu'au Canada (9,1 p. 100 et 10,6 p. 100).

3.2.2. Âge

Figure 5. Répartition par âge des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité, Ontario, 2012



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Les proportions de personnes jeunes (15-34 ans) et dans la force de l'âge (35-54 ans) sont plus élevées chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances (17,7 p. 100 et 40,6 p. 100, respectivement) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (8,8 p. 100 et 23 p. 100, respectivement). Les personnes âgées de 15 à 24 ans représentent 9,3 p. 100 de l'ensemble des Ontariens et Ontariennes déclarant des troubles mentaux et des dépendances, soit plus du double de la proportion enregistrée chez les personnes ayant d'autres incapacités (3,5 p. 100) (voir le tableau 6).

**En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises
avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario**

Tableau 6. Répartition par âge des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité, Ontario, 2012

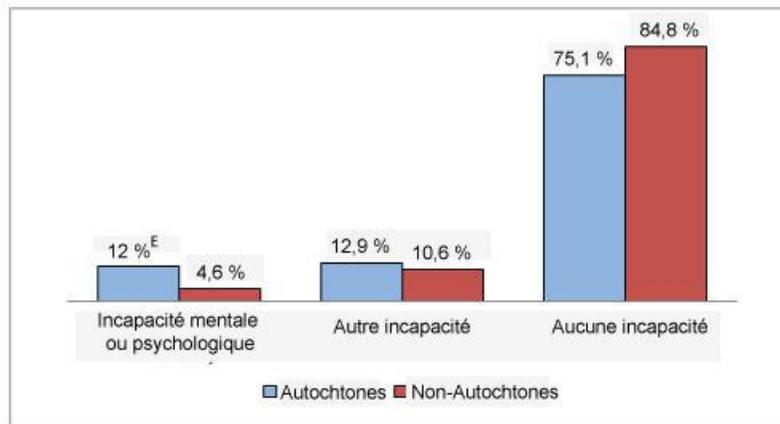
Type d'incapacité	Ontario					
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Sans incapacité	
Âge	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
15-24 ans	47 390 ^E	9,3 % ^E	40 310	3,5 %	1 694 450	18,7 %
25-34 ans	42 940	8,4 %	60 210	5,3 %	1 673 510	18,4 %
35-44 ans	82 090	16,1 %	92 140	8,1 %	1 649 680	18,2 %
45-54 ans	125 180	24,5 %	170 340	14,9 %	1 782 250	19,6 %
55-64 ans	111 870	21,9 %	262 620	23 %	1 230 930	13,6 %
65 ans et +	100 810	19,8 %	515 720	45,2 %	1 045 460	11,5 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.
Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

3.2.3. Autochtones

Figure 6. Prévalence de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'identité autochtone et l'état d'incapacité, Ontario, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Dans l'ensemble, la proportion de personnes qui déclarent une incapacité, quel qu'en soit le type, est plus importante chez les Autochtones¹⁸ vivant hors réserve en Ontario (24,9 p. 100) que chez les non-Autochtones (15,2 p. 100) et que chez les Autochtones à l'échelle nationale (18,6 p. 100).

En Ontario, 12 p. 100 des Autochtones âgés de 15 ans et plus vivant hors réserve déclarent un problème de santé mentale ou de dépendance, contre 4,6 p. 100 des non-Autochtones. La proportion des Autochtones qui déclarent des troubles mentaux et des dépendances est plus importante en Ontario (12 p. 100) qu'à l'échelle du Canada (6,6 p. 100).

¹⁸ Membres des Premières Nations, Métis et Inuits. Voir le glossaire pour de plus amples renseignements.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Tableau 7. Prévalence de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'identité autochtone et le type d'incapacité, Ontario et Canada, 2011

Identité	Ontario				Canada			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
Type d'incapacité	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Incapacité mentale ou psychologique	22 360 ^E	12 % ^E	487 920	4,6 %	52 330	6,6 %	1 007 270	3,8 %
Autre incapacité	24 040 ^E	12,9 % ^E	1 117 300	10,6 %	94 580	12 %	2 621 260	9,8 %
Total des personnes ayant une incapacité	46 400 ^E	24,9 % ^E	1 605 220	15,2 %	146 900	18,6 %	3 628 530	13,6 %
Aucune incapacité	140 270	75,1 %	8 936 020	84,8 %	643 460	81,4 %	23 096 830	86,4 %

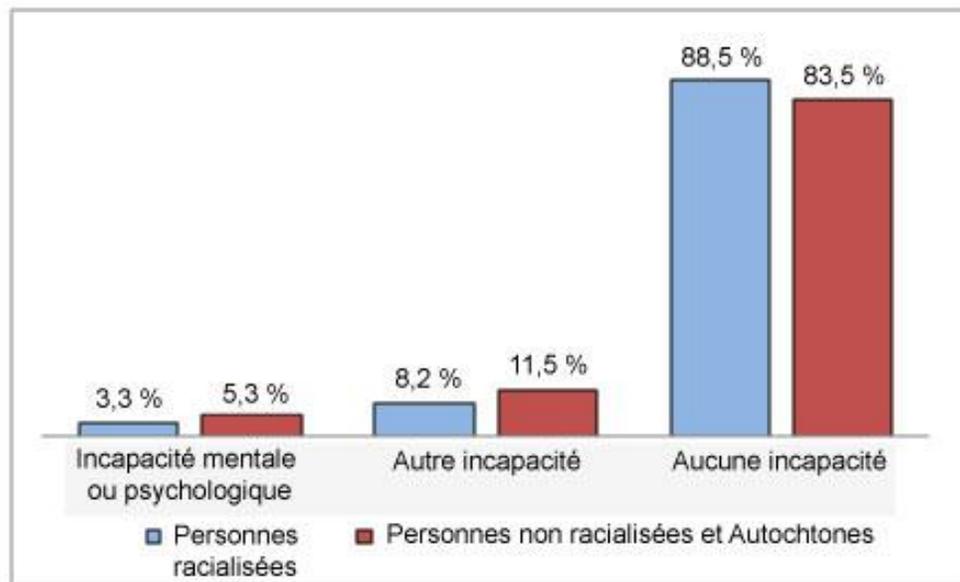
Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

3.2.4. Personnes racialisées

Figure 7. Prévalence de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'identité racialisée et l'état d'incapacité, Ontario, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

Données à utiliser avec prudence.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

On peut considérer que les personnes racialisées¹⁹ sont celles qui sont visées par les motifs prévus au *Code* suivants : la race, l'origine ethnique, la couleur et le lieu d'origine. Les données sur les personnes racialisées figurant dans le présent rapport correspondent à la variable « Minorités visibles » utilisée par Statistique Canada²⁰. Pour Statistique Canada, les Autochtones ne font pas partie des « minorités visibles ».

En Ontario, la proportion des personnes qui déclarent des problèmes de santé mentale et de dépendance est plus faible chez les personnes racialisées (3,3 p. 100) que chez les Autochtones et les personnes non racialisées (5,3 p. 100 au total). Il en va de même pour les autres types d'incapacités (8,2 p. 100 contre 11,5 p. 100).

La proportion des personnes racialisées qui déclarent des problèmes de santé mentale et de dépendance est légèrement plus élevée en Ontario (3,3 p. 100) qu'au Canada (2,7 p. 100) – voir le tableau 8.

Tableau 8. Prévalence de l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'identité racialisée et l'état d'incapacité, Ontario et Canada, 2011

Identité	Ontario				Canada			
	Personnes racialisées		Personnes non racialisées et Autochtones		Personnes racialisées		Personnes non racialisées et Autochtones	
Incapacité	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Incapacité mentale ou psychologique	87 920	3,3 %	422 360	5,3 %	139 570	2,7 %	920 030	4,1 %
Autre incapacité	221 530	8,2 %	919 810	11,5 %	369 410	7,3 %	2 346 420	10,5 %
Aucune incapacité	2 385 260	88,5 %	6 691 020	83,3 %	4 577 520	90 %	19 162 770	85,4 %

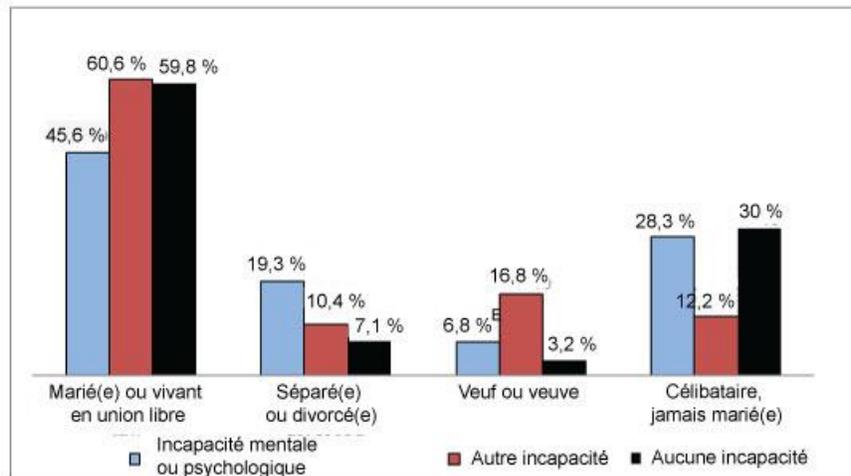
Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.
Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
Données à utiliser avec prudence.

¹⁹ La notion de race est une « construction sociale ». Le *Rapport de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario* définit la racialisation comme « le processus par lequel une société construit théoriquement les races comme réelles, différentes et inégales de façons qui ont un effet sur la vie économique, politique et sociale » (Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario, *Rapport de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario*, Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1995, D. Cole (coprésident) et M. Gittens (coprésidente), p. 44-45. Pour de plus amples renseignements, voir : Commission ontarienne des droits de la personne, *Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale*, Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005, disponible en ligne sur le site Web de la CODP à www.ohrc.on.ca/fr/politique-et-directives-sur-le-racisme-et-la-discrimination-raciale.

²⁰ Voir la définition de « personnes racialisées » dans le glossaire pour de plus amples renseignements.

3.2.5. État matrimonial

Figure 8. État matrimonial des adultes âgés de 15 ans et plus, selon la catégorie d'état matrimonial et l'état d'incapacité, Ontario, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2012. Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche. Données à utiliser avec prudence. Remarques : Les valeurs manquantes sont incluses. La somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

La proportion de personnes célibataires et jamais mariées est similaire chez les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance (28,3 p. 100) et chez les personnes sans incapacité (30 p. 100). Par rapport à ces deux groupes, la proportion de personnes célibataires et jamais mariées est beaucoup plus faible chez les personnes ayant d'autres incapacités (12,2 p. 100). Toutefois, la proportion de personnes séparées ou divorcées est plus élevée chez les personnes aux prises avec des troubles mentaux et des dépendances (19,3 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (10,4 p. 100) et chez les personnes sans incapacité (7,1 p. 100).

En Ontario, la proportion de personnes mariées ou vivant en union libre est plus faible chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou des dépendances (45,6 p. 100 pour ces deux catégories d'état matrimonial) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (60,6 p. 100) ou chez les personnes sans incapacité (59,8 p. 100).

Les personnes ayant d'autres incapacités représentent le groupe au sein duquel la proportion de personnes mariées ou vivant en union libre (60,6 p. 100 pour ces deux catégories d'état matrimonial) et la proportion de personnes veuves (16,8 p. 100) sont les plus importantes. Comme indiqué dans la section sur l'âge, les personnes ayant d'autres incapacités sont souvent plus âgées, ce qui peut expliquer pourquoi la proportion de personnes veuves est plus élevée au sein de ce groupe.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Tableau 9. État matrimonial des adultes âgés de 15 ans et plus, selon la catégorie d'état matrimonial et l'état d'incapacité, Ontario, 2011

État d'incapacité	Ontario					
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Aucune incapacité	
État matrimonial	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Marié(e) et non séparé(e)	203 090	39,8 %	630 380	55,2 %	4 715 550	52 %
Vivant en union libre	29 710 ^E	5,8 % ^E	61 230	5,4 %	710 370	7,8 %
Séparé(e), mais toujours légalement marié(e), ou divorcé(e)	98 330	19,3 %	119 120	10,4 %	640 340	7,1 %
Veuf ou veuve	34 600 ^E	6,8 % ^E	191 380	16,8 %	285 950	3,2 %
Célibataire et jamais marié(e)	144 550	28,3 %	139 230	12,2 %	2 724 080	30 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

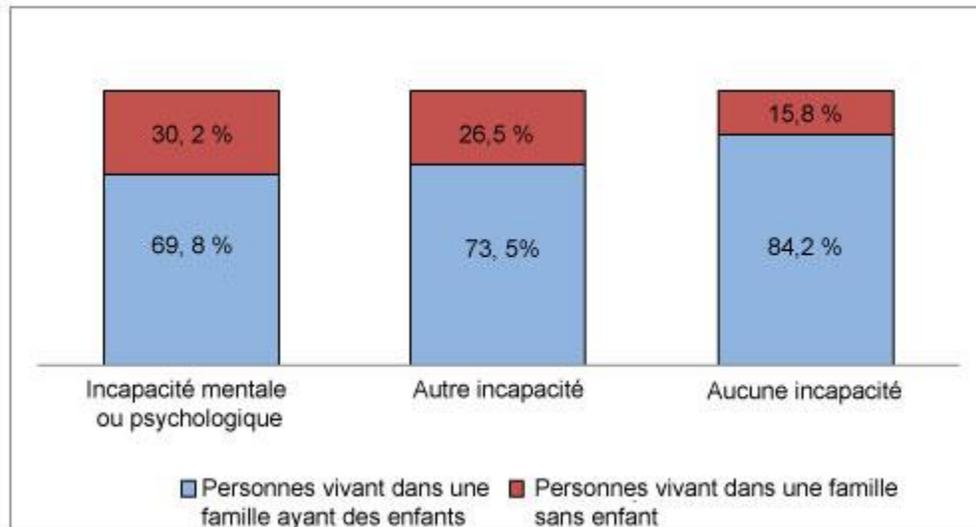
Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Remarques : Les valeurs manquantes sont incluses. La somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

3.2.6. Familles

Figure 9. Composition de la famille des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité et la présence d'enfants, Ontario, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Remarque : Les valeurs manquantes sont incluses.

En Ontario, la proportion d'adultes âgés de 15 ans et plus vivant dans une famille sans enfant est plus importante chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances (30,2 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres types d'incapacités (26,5 p. 100) et chez les personnes sans incapacité (15,8 p. 100).

La proportion de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances qui vivent dans des familles ayant des enfants²¹ est légèrement plus élevée en Ontario (69,8 p. 100) qu'à l'échelle du Canada (67,7 p. 100). Il en va de même pour les personnes ayant d'autres incapacités (la proportion étant de 73,5 p. 100 en Ontario contre 72,2 p. 100 dans l'ensemble du territoire canadien) (voir le tableau 10).

²¹ On parle de « famille de recensement ». Voir la définition dans le glossaire.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

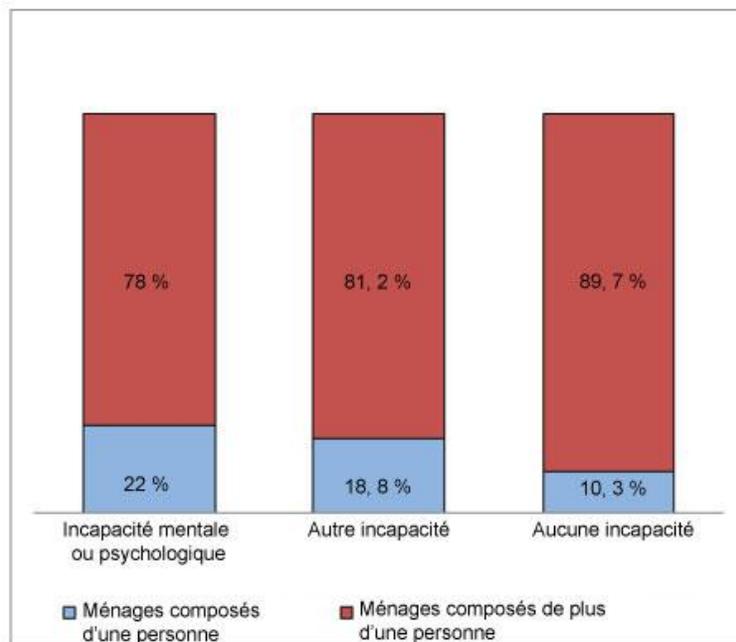
Tableau 10. Composition de la famille des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité et la présence d'enfants, Ontario et Canada, 2011

Présence d'enfants	Ontario				Canada			
	Personnes vivant dans une famille ayant des enfants		Personnes vivant dans une famille sans enfant		Personnes vivant dans une famille ayant des enfants		Personnes vivant dans une famille sans enfant	
État d'incapacité	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Incapacité mentale ou psychologique	356 140	69,8 %	154 150	30,2 %	717 020	67,7 %	342 580	32,3 %
Autre incapacité	838 680	73,5 %	302 650	26,5 %	1 960 390	72,2 %	755 440	27,8 %
Aucune incapacité	7 642 000	84,2 %	1 434 280	15,8 %	19 518 290	82,2 %	4 222 000	17,8 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.
 Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
 Données à utiliser avec prudence.
 Remarques : Les valeurs manquantes sont incluses. La somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

3.2.7. Composition du ménage

Figure 10. Composition du ménage des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité et le nombre de personnes, Ontario, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.
 Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
 Données à utiliser avec prudence. Remarque : Les valeurs manquantes sont incluses.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

En Ontario, la proportion d'adultes âgés de 15 ans et plus vivant seuls est plus élevée chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances (22 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres types d'incapacités (18,8 p. 100) et chez les personnes sans incapacité (10,3 p. 100). La proportion de personnes ayant des troubles mentaux et des dépendances qui vivent seules est légèrement moins importante en Ontario (22 p. 100) qu'à l'échelle du Canada (24 p. 100).

Tableau 11. Composition du ménage des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité et le nombre de personnes, Ontario et Canada, 2011

Nombre de personnes	Ontario				Canada			
	Ménages composés d'une personne		Ménages composés de plus d'une personne		Ménages composés d'une personne		Ménages composés de plus d'une personne	
État d'incapacité	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%e
Incapacité mentale ou psychologique	112 490	22 %	397 790	78 %	254 150	24 %	805 440	76 %
Autre incapacité	214 040	18,8 %	927 300	81,2 %	567 590	20,9 %	2 148 240	79,1 %
Aucune incapacité	936 700	10,3 %	8 139 580	89,7 %	2 842 320	12 %	20 897 980	88 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.
 Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
 Données à utiliser avec prudence.
 Remarque : Les valeurs manquantes sont incluses.

3.3. Logement

Toutes les personnes vivant en Ontario et sur le territoire canadien ont besoin d'un logement abordable et convenable. Cela fait longtemps que la communauté internationale a reconnu le logement comme un droit de la personne fondamentale et universel, par le biais de traités internationaux comme le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC), que le Canada a ratifiés. Par ailleurs, la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* (CRDPH) détaille le droit des personnes ayant une incapacité à un niveau de vie adéquat et à la protection sociale, ce qui inclut le droit au logement (article 28).

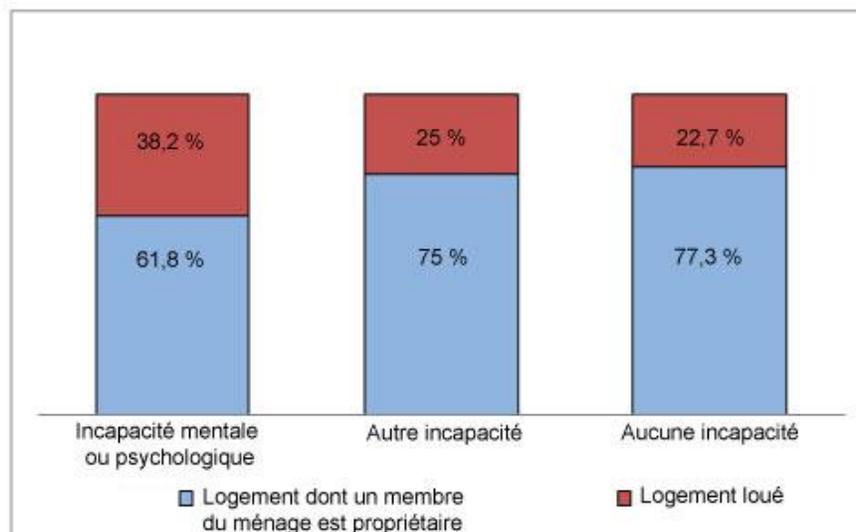
Pour évaluer les disparités socioéconomiques entre les personnes ayant une incapacité et les personnes sans incapacité, une autre stratégie consiste à déterminer combien de personnes ne disposent pas d'un logement convenable et abordable.

Cette section porte sur les quatre aspects suivants en matière de logement :

- Mode d'occupation du logement (à titre de propriétaire ou de locataire)
- Besoins impérieux en matière de logement
- Structure du logement
- Nombre de chambres à coucher.

3.3.1. Mode d'occupation du logement

Figure 11. Mode d'occupation du logement des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité et le type d'occupation, Ontario, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

Données à utiliser avec prudence.

Remarque : Les réponses « Autre » et « Non précisé » sont exclues.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

En Ontario, la proportion d'adultes âgés de 15 ans et plus qui vivent dans un logement loué est plus élevée chez les personnes aux prises avec des troubles mentaux ou des dépendances (38,2 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (25 p. 100) et chez les personnes sans incapacité (22,7 p. 100).

Tableau 12. Mode d'occupation du logement des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité et le type d'occupation, Ontario et Canada, 2011

Type d'occupation	Ontario				Canada			
	Logement dont un membre du ménage est propriétaire		Logement loué		Logement dont un membre du ménage est propriétaire		Logement loué	
Incapacité	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Incapacité mentale ou psychologique	315 320	61,8 %	194 970	38,2 %	647 420	61,1 %	412 120	38,9 %
Autre incapacité	856 470	75 %	284 870	25 %	2 017 080	74,3 %	698 610	25,7 %
Aucune incapacité	7 018 540	77,3 %	2 057 690	22,7 %	17 843 500	75,2 %	5 894 880	24,8 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

Données à utiliser avec prudence.

Remarque : Les réponses « Autre » et « Non précisé » sont exclues.

3.3.2. Besoins impérieux en matière de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) utilise le concept de « besoins impérieux en matière de logement », qui se fonde sur les normes suivantes :

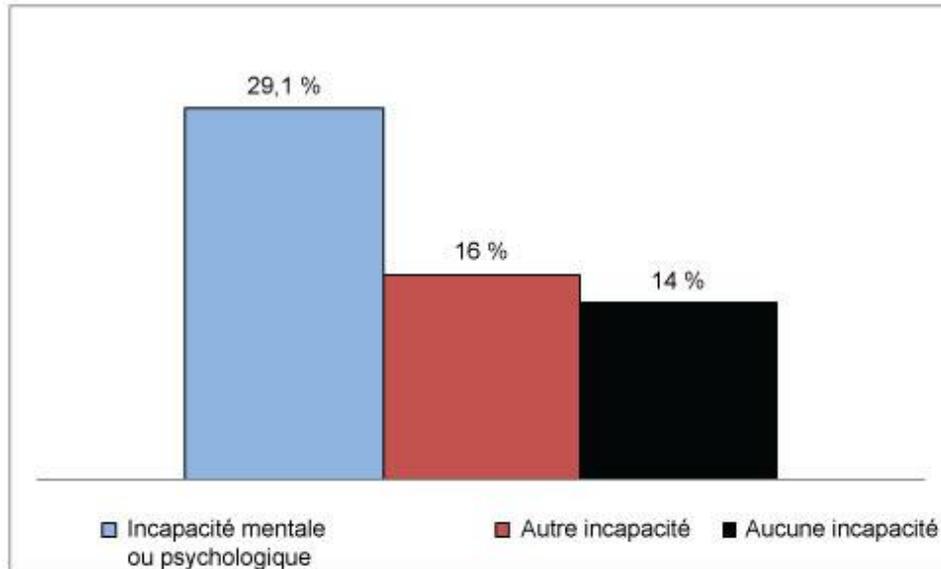
- Qualité : quel est l'état du logement, p. ex. des réparations majeures sont-elles nécessaires?
- Taille : le logement est-il de taille convenable et le nombre de chambres à coucher est-il suffisant compte tenu de la taille et de la composition du ménage?
- Abordabilité : le logement coûte-t-il moins de 30 p. 100 du revenu du ménage avant impôt?

« On dit qu'un ménage éprouve un besoin impérieux en matière de logement si le logement qu'il occupe ne répond pas à un de ces critères et s'il doit consacrer 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité²². »

²² Jacqueline Luffman, « Mesurer l'abordabilité du logement », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, n° 11, novembre 2006, Statistique Canada, n° 75-001-XIF au catalogue, p. 17. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/75-001-x2006111-fra.htm (date de consultation : 22 avril 2015).

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Figure 12. *Besoins impérieux en matière de logement des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité, Ontario, 2006*



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006*.
Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
Données à utiliser avec prudence.
Remarque : Les réponses « Non déclaré » et les valeurs n'ayant pas lieu de figurer sont exclues.

En 2006, la proportion d'Ontariens et d'Ontariennes éprouvant un « besoin impérieux en matière de logement » était plus de deux fois plus élevée chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance²³ (29,1 p. 100) que chez les personnes sans incapacité (14 p. 100). Les personnes ayant d'autres incapacités étaient un peu plus susceptibles que les personnes sans incapacité d'avoir un besoin impérieux en matière de logement (16 p. 100 contre 14 p. 100).

²³ Dans l'EPLA, ce groupe désigne les personnes ayant des « troubles émotifs ».

Tableau 13. Besoins impérieux en matière de logement des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité, Ontario et Canada, 2006

État d'incapacité	Ontario		Canada	
	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage
Incapacité mentale ou psychologique	77 470	29,1 %	177 510	30,1 %
Autre incapacité	240 950	16 %	565 500	15,5 %
Aucune incapacité	1 122 040	14 %	2 446 060	11,5 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006*.

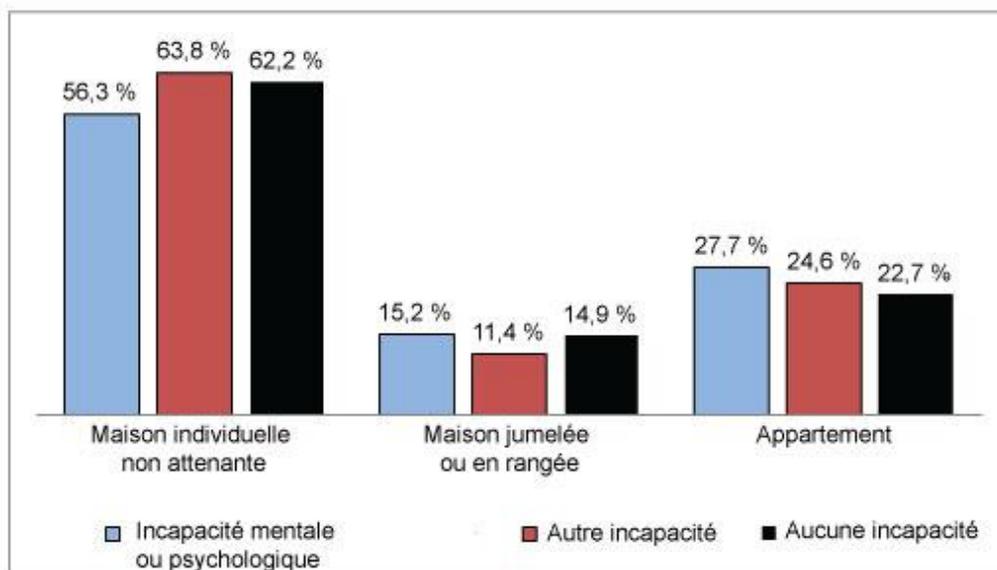
Données à utiliser avec prudence.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

Remarque : Les réponses « Non déclaré » et les valeurs n'ayant pas lieu de figurer sont exclues.

3.3.3. Structure du logement

Figure 13. Répartition des adultes âgés de 15 ans et plus, selon la structure du logement et l'état d'incapacité, Ontario, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Une majorité d'Ontariens et d'Ontariennes vivent dans des maisons individuelles non attenantes. Toutefois, la proportion d'Ontariens et d'Ontariennes vivant en appartement est plus élevée chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance (27,7 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (24,6 p. 100) et chez les personnes sans incapacité (22,7 p. 100).

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

La proportion de personnes aux prises avec des troubles mentaux et des dépendances qui vivent en appartement est plus importante à l'échelle nationale (32,3 p. 100) qu'en Ontario (27,7 p. 100) (voir les tableaux 14 et 15).

Tableau 14. Répartition des adultes âgés de 15 ans et plus, selon la structure du logement et l'état d'incapacité, Ontario, 2011

État d'incapacité	Ontario					
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Aucune incapacité	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%e
Maison individuelle non attenante	287 540	56,3 %	727 860	63,8 %	5 641 080	62,2 %
Maison jumelée ou en rangée	77 550	15,2 %	130 630	11,4 %	1 352 740	14,9 %
Appartement	141 250	27,7 %	281 000	24,6 %	2 056 750	22,7 %
Autre logement ²⁴	F	F	F	F	25 720	0,3 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*. Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche. Données à utiliser avec prudence. F Données supprimées pour des raisons de confidentialité. Remarque : Les réponses « Non précisé » sont exclues.

²⁴ La catégorie « Autre logement » inclut les autres maisons individuelles attenantes (p. ex. un logement individuel réuni à une construction non résidentielle comme un magasin ou une église, ou à une autre construction résidentielle comme un immeuble d'appartements), les habitations mobiles et les autres logements mobiles (comme les bateaux-maisons ou les véhicules de plaisance). Adapté du *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, Statistique Canada, 2013, n° 99-000-X2011001 au catalogue, p. 194-195. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/99-000-x2011001-fra.pdf (date de consultation : 22 avril 2015).

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Tableau 15. Répartition des adultes âgés de 15 ans et plus, selon la structure du logement et l'état d'incapacité, Canada, 2011

État d'incapacité	Canada					
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Aucune incapacité	
Structure du logement	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Maison individuelle non attenante	565 620	53,4 %	1 675 870	61,7 %	14 685 570	61,9 %
Maison jumelée ou en rangée	131 510	12,4 %	259 550	9,6 %	2 699 580	11,4 %
Appartement	341 960	32,3 %	733 790	27 %	6 075 720	25,6 %
Autre logement	20 060 ^E	1,9 % ^E	44 870	1,7 %	274 660	1,2 %

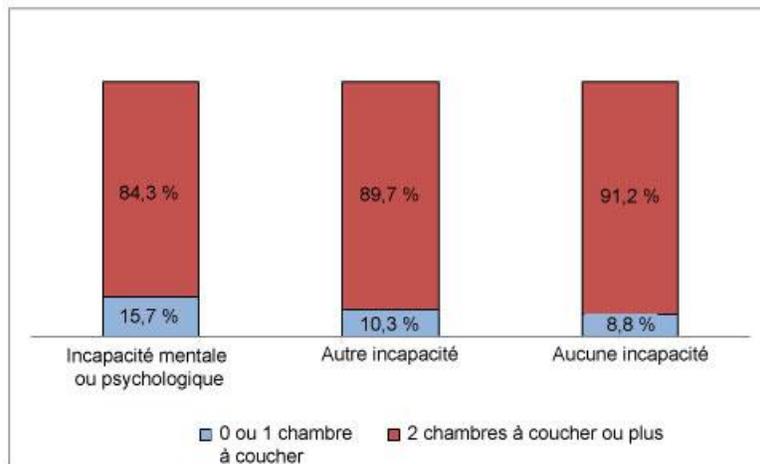
Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*. Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Remarque : Les réponses « Non précisé » sont exclues.

3.3.4. Nombre de chambres à coucher

Figure 14. Répartition des adultes âgés de 15 ans et plus, selon le nombre de chambres à coucher et l'état d'incapacité, Ontario, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

La proportion d'adultes âgés de 15 ans et plus qui vivent dans des logements ne comptant aucune chambre à coucher (p. ex. des studios) ou comptant une chambre à coucher est plus importante chez les Ontariens et Ontariennes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances (15,7 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (10,3 p. 100) et chez les personnes sans incapacité (8,8 p 100). La proportion de personnes ayant des troubles mentaux et des dépendances qui vivent dans des studios ou des appartements comptant une chambre à coucher est légèrement plus élevée au plan national (17,4 p. 100) qu'en Ontario (15,7 p. 100) – voir les tableaux 16 et 17.

Tableau 16. Répartition des adultes âgés de 15 ans et plus, selon le nombre de chambres à coucher et l'état d'incapacité, Ontario, 2011

État d'incapacité	Ontario					
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Aucune incapacité	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
0 ou 1 chambre à coucher	79 880	15,7 %	117 450	10,3 %	803 070	8,8 %
2 chambres à coucher	98 060	19,2 %	261 240	22,9 %	1 528 810	16,8 %
3 chambres à coucher	190 250	37,3 %	461 750	40,5 %	3 675 280	40,5 %
4 chambres à coucher	118 160	23,2 %	229 710	20,1 %	2 370 490	26,1 %
5 chambres à coucher ou plus	23 930 ^E	4,7 % ^E	71 190	6,2 %	698 640	7,7 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

**En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises
avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario**

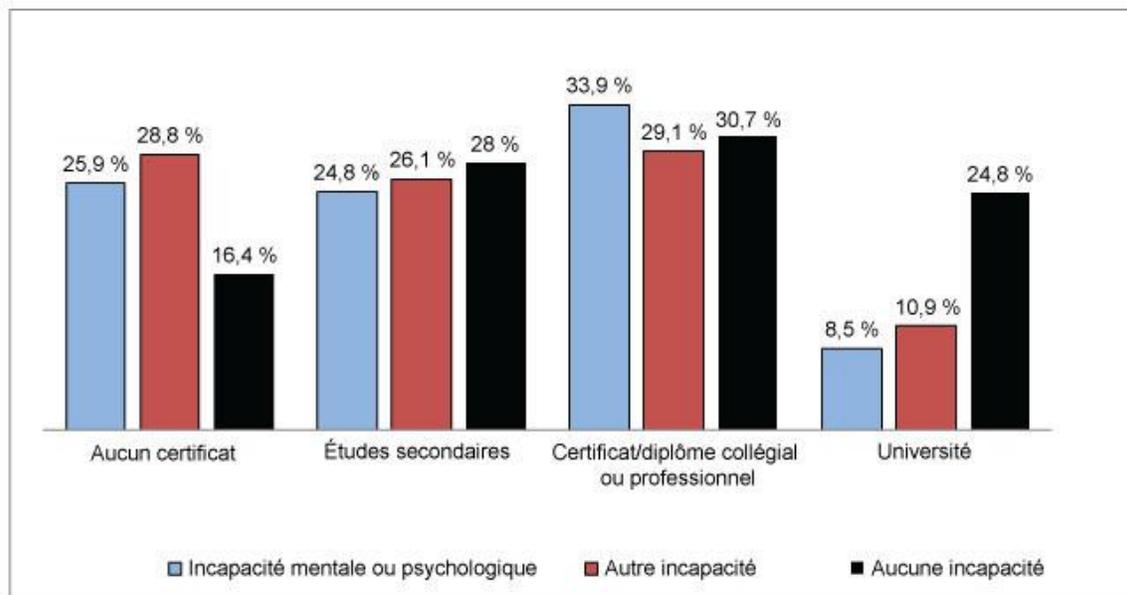
Tableau 17. Répartition des adultes âgés de 15 ans et plus, selon le nombre de chambres à coucher et l'état d'incapacité, Canada, 2011

État d'incapacité	Canada					
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Aucune incapacité	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
0 ou 1 chambre à coucher	184 850	17,4 %	303 260	11,2 %	2 174 150	9,2 %
2 chambres à coucher	236 310	22,3 %	697 510	25,7 %	4 754 170	20 %
3 chambres à coucher	359 780	34 %	1 012 350	37,3 %	9 112 960	38,4 %
4 chambres à coucher	213 790	20,2 %	504 560	18,6 %	5 604 180	23,6 %
5 chambres à coucher ou plus	64 870	6,1 %	198 150	7,3 %	2 094 820	8,8 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.
Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
Données à utiliser avec prudence.

3.4. Éducation

Figure 15. Niveau de scolarité des adultes âgés de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité le plus élevé et l'état d'incapacité, Ontario, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2012. Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche. Données à utiliser avec prudence.

Remarques : Les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les répondants à l'enquête qui n'ont pas indiqué leur niveau de scolarité le plus élevé ne sont pas pris en compte. Les valeurs manquantes sont incluses. Les réponses « Non précisé » sont exclues.

La réalisation du potentiel scolaire d'une personne affecte sa capacité de participer au marché du travail et son potentiel de gains. Il devient de plus en plus important de suivre des études postsecondaires. Selon les projections d'Emploi et Développement social Canada, les deux tiers des possibilités d'emploi entre 2011 et 2020 concerneront des professions qui exigent généralement des études postsecondaires (études collégiales ou universitaires ou formation professionnelle) ou des professions liées à la gestion²⁵.

Toutefois, plus d'un quart des Ontariens et Ontariennes ayant des troubles mentaux et des dépendances (25,9 p. 100) n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires. Cette proportion est plus faible que chez les personnes ayant d'autres incapacités (28,8 p. 100), mais sensiblement plus élevée que chez les personnes sans incapacité (16,4 p. 100). La proportion de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance qui n'ont pas terminé leurs études secondaires est légèrement plus élevée au plan national (27,8 p. 100) qu'en Ontario (25,9 p. 100).

²⁵ Emploi et Développement social Canada, *Système de projection des professions au Canada (SPPC) : Graph Descriptions of Imbalances*, sans date. Dernière mise à jour le 18 octobre 2012. Disponible en ligne sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada à <http://occupations.esdc.gc.ca/sppc-cops/c.4nt.2nt@-fra.jsp?cid=37> (date de consultation : 22 avril 2015).

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

La proportion d'Ontariens et d'Ontariennes titulaires d'un diplôme universitaire est plus de deux fois plus élevée chez les personnes sans incapacité (24,8 p. 100) que chez les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance (8,5 p. 100) ou chez les personnes ayant d'autres incapacités (10,9 p. 100).

Les Ontariens et Ontariennes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance sont quatre fois plus susceptibles d'obtenir un diplôme collégial ou un certificat professionnel (33,9 p. 100) que de terminer des études universitaires (8,5 p. 100). Chez les adultes ayant d'autres incapacités, la proportion des personnes titulaires d'un diplôme collégial ou d'un certificat professionnel (29,1 p. 100) est plus de deux fois supérieure à celle des personnes titulaires d'un diplôme universitaire (10,9 p. 100).

En Ontario, la proportion des adultes dont le niveau de scolarité le plus élevé correspond à un diplôme collégial ou à un certificat professionnel est plus importante chez les personnes aux prises avec des troubles mentaux et des dépendances (33,9 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (29,1 p. 100) et chez les personnes sans incapacité (30,7 p. 100).

Près d'un quart (24,1 p. 100) des Ontariens et Ontariennes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance ont abandonné leurs études ou leur formation en raison de leur incapacité. Cette proportion est plus de trois fois supérieure à celle des personnes ayant d'autres incapacités qui ont abandonné leurs études en raison de leur incapacité (6,4 p. 100) (voir le tableau 20).

Tableau 18. Niveau de scolarité des adultes âgés de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité le plus élevé et l'état d'incapacité, Ontario, 2011

État d'incapacité	Ontario					
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Aucune incapacité	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Niveau de scolarité le plus élevé						
Aucun certificat	132 310	25,9 %	329 180	28,8 %	1 490 620	16,4 %
Études secondaires	126 670	24,8 %	297 400	26,1 %	2 545 350	28 %
Diplôme collégial ou certificat professionnel	172 920	33,9 %	331 800	29,1 %	2 784 740	30,7 %
Université	43 480	8,5 %	124 770	10,9 %	2 248 650	24,8 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2012.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

Données à utiliser avec prudence.

Remarques : Les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les répondants à l'enquête qui n'ont pas indiqué leur niveau de scolarité le plus élevé ne sont pas pris en compte. Les valeurs manquantes sont incluses. Les réponses « Non précisé » sont exclues.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Tableau 19. Niveau de scolarité des adultes âgés de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité le plus élevé et l'état d'incapacité, Canada, 2011

État d'incapacité	Canada					
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Aucune incapacité	
Niveau de scolarité le plus élevé	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Aucun certificat	294 570	27,8 %	792 840	29,2 %	4 214 960	17,8 %
Études secondaires	275 200	26 %	645 320	23,8 %	6 256 530	26,4 %
Diplôme collégial ou certificat professionnel	332 500	31,4 %	859 720	31,7 %	8 012 690	33,8 %
Université	95 380	9 %	287 960	10,6 %	5 238 710	22,1 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*. Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

Données à utiliser avec prudence.

Remarques : Les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les répondants à l'enquête qui n'ont pas indiqué leur niveau de scolarité le plus élevé ne sont pas pris en compte. Les valeurs manquantes sont incluses. Les réponses « Non précisé » sont exclues.

Tableau 20. Abandon des études en raison d'une incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité, Ontario et Canada, 2011

État d'incapacité	Ontario		Canada	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Incapacité mentale ou psychologique	109 220	24,1 %	117 510	24,8 %
Autre incapacité	56 820	6,4 %	78 910	6,1 %

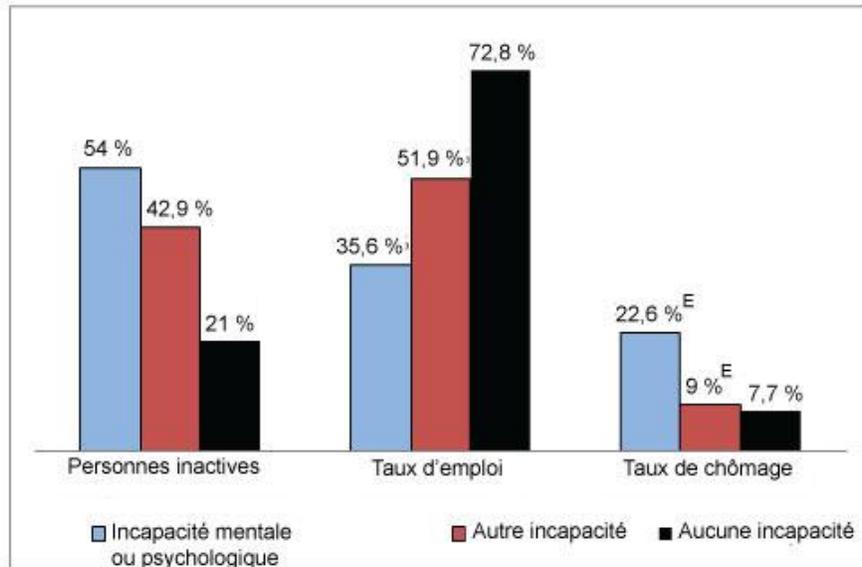
Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

Données à utiliser avec prudence.

3.5. Population active

Figure 16. Situation d'activité des adultes âgés de 15 à 64 ans, selon la catégorie d'activité et l'état d'incapacité, Ontario, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2012.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Remarques : Les totaux représentent le nombre de personnes interrogées, âgées de 15 à 64 ans, dans chaque catégorie. La somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Le fait de travailler peut contribuer à renforcer la dignité et l'estime de soi d'une personne, ainsi que sa capacité de participer à la société. La *Convention relative aux droits des personnes handicapées* (CRDPH) des Nations Unies reconnaît aux personnes ayant une incapacité le droit au travail et à la possibilité de gagner leur vie. Les milieux de travail doivent favoriser l'inclusion et être accessibles aux personnes ayant une incapacité. En ratifiant la CRDPH, le Canada a accepté de prendre des mesures progressives pour promouvoir le droit au travail des personnes ayant une incapacité.

Cette section fournit des données sur la population active dans les trois domaines suivants :

- Proportion des personnes inactives
- Taux d'emploi;
- Taux de chômage.

3.5.1. Personnes inactives

En 2011, en Ontario, 54 p. 100 des personnes âgées de 15 à 64 ans aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance (201 220 personnes) étaient inactives²⁶, contre 42,9 p. 100 des personnes ayant d'autres incapacités et 21 p. 100 des personnes sans incapacité.

3.5.2. Taux d'emploi

En 2011, le taux d'emploi²⁷ des Ontariens et Ontariennes âgés de 15 à 64 ans aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance, qui s'élevait à 35,6 p. 100, était nettement inférieur à celui des personnes ayant d'autres incapacités (51,9 p. 100) et à celui des personnes sans incapacité (72,8 p. 100).

Le taux d'emploi des personnes ayant des troubles mentaux et des dépendances était similaire en Ontario (35,6 p. 100) et à l'échelle du Canada (35,9 p. 100).

3.5.3. Taux de chômage

En 2011, le taux de chômage²⁸ des Ontariens et Ontariennes âgés de 15 à 64 ans aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance s'élevait à 22,6 p. 100, soit plus du double de celui des Ontariens et Ontariennes ayant d'autres incapacités (9 p. 100) et près du triple de celui des Ontariens et Ontariennes sans incapacité (7,7 p. 100).

²⁶ La « population active » inclut les personnes occupées et les chômeurs. Les « chômeurs » sont les personnes qui sont sans emploi mais qui sont prêtes à travailler et qui cherchent activement un emploi. Il se peut que des personnes soient dites « inactives » parce que leur incapacité ou des obstacles en milieu de travail les empêchent de travailler ou de chercher un emploi. Les personnes qui assument un rôle d'aidant (prestation de soins) ou d'autres responsabilités, qui sont à la retraite, qui ne sont pas à la recherche d'un emploi ou qui fréquentent un établissement scolaire à plein temps ou à temps partiel sont dites « inactives ». Voir le glossaire pour de plus amples renseignements.

²⁷ Le taux d'emploi se calcule en divisant le nombre de personnes occupées par la population totale (âgée de 15 à 64 ans). Voir la définition de « personnes occupées » dans le glossaire pour de plus amples renseignements.

²⁸ Le taux de chômage se calcule en divisant le nombre de chômeurs (personnes à la recherche d'un emploi) par la population active (personnes occupées et chômeurs). Voir la définition de « chômeurs » dans le glossaire pour de plus amples renseignements.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Tableau 21. Situation d'activité des adultes âgés de 15 à 64 ans, selon l'état d'incapacité et la catégorie d'activité, Ontario, 2011

	Ontario		
État d'incapacité	Incapacité mentale ou psychologique	Autre incapacité	Aucune incapacité
Catégorie d'activité	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
Personnes inactives	54 %	42,9 %	21 %
Taux d'emploi	35,6 %	51,9 %	72,8
Taux de chômage	22,6 % ^E	9 % ^E	7,7 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Remarque : La somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Tableau 22. Situation d'activité des adultes âgés de 15 à 64 ans, selon l'état d'incapacité et la catégorie d'activité, Canada, 2011

	Canada		
État d'incapacité	Incapacité mentale ou psychologique	Autre incapacité	Aucune incapacité
Catégorie d'activité	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
Personnes inactives	55,3 %	41,4 %	20,7 %
Taux d'emploi	35,9 %	53,5 %	73,6 %
Taux de chômage	19,6 % ^E	8,4 %	7,1 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Remarque : La somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

3.6. Discrimination au travail

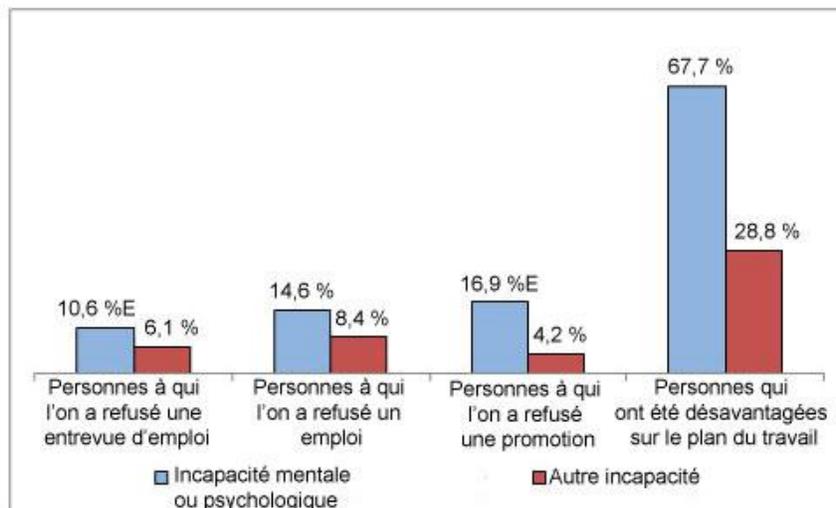
Le *Code* interdit la discrimination au travail fondée sur l'incapacité. Malgré cette protection, les participants à la consultation sur la santé mentale de la CODP ont indiqué que la discrimination au travail constitue une source de préoccupation importante. De nombreuses personnes ont expliqué qu'elles font l'objet d'un traitement inéquitable au travail fondé sur leurs problèmes de santé mentale ou de dépendance (renvoi, harcèlement ou exposition à une atmosphère empoisonnée). La CODP a appris qu'un grand nombre de personnes n'ont pas bénéficié des mesures d'adaptation liées à l'incapacité dont elles avaient besoin au travail. Nombreuses sont les personnes qui ont hésité à révéler leur incapacité car elles craignaient de faire l'objet de discrimination ou que leur rendement soit évalué en fonction de leur incapacité²⁹.

Cette section fournit des données sur deux aspects de la discrimination au travail :

- La perception de la discrimination
- La prestation de mesures d'adaptation au travail.

3.6.1. Perception de la discrimination

Figure 17. Perception de la discrimination au travail fondée sur l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité et le type de discrimination, Ontario, 2012



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche. La somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

^E Données à utiliser avec prudence.

Remarque : Les valeurs manquantes sont exclues.

²⁹ D'autres travaux de recherche font écho à ces expériences. À titre d'exemple, plus d'un tiers des répondants à une enquête portant sur plus de 2 000 travailleurs et travailleuses ontariens âgés de 18 ans et plus ont indiqué qu'ils ne préviendraient pas leur chef actuel s'ils avaient un problème de santé mentale. La crainte que cette révélation ait une influence sur leur carrière, la peur de perdre des amis et les mauvaises expériences vécues par d'autres personnes font partie des raisons invoquées. Voir : CS Dewa, « Worker Attitudes towards Mental Health Problems and Disclosure » (2014), *Int J Occup Environ Med*, vol. 5, n° 4, p. 175-186.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Dans le cadre de l'ECI, il a été demandé aux personnes ayant une incapacité d'indiquer si elles estiment qu'au cours des cinq dernières années, en raison de leur incapacité :

- on leur a refusé une entrevue d'emploi;
- on leur a refusé un emploi;
- on leur a refusé une promotion;
- elles ont été désavantagées sur le plan du travail.

Nombreuses sont les personnes ayant une incapacité qui estiment avoir fait l'objet de discrimination au travail, quel que soit le type d'incapacité. Une proportion particulièrement importante de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance (67,7 p. 100) déclarent qu'elles ont été désavantagées sur le plan du travail en raison de leur incapacité. Le même constat peut être dressé à l'échelle du Canada.

La proportion d'Ontariens et d'Ontariennes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance qui indiquent avoir fait l'objet de discrimination au travail est plus élevée que celle des Ontariens et Ontariennes ayant d'autres incapacités, et ce, quel que soit le type de discrimination au travail.

Tableau 23. Perception de la discrimination au travail fondée sur l'incapacité chez les adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité et le type de discrimination, Ontario et Canada, 2012

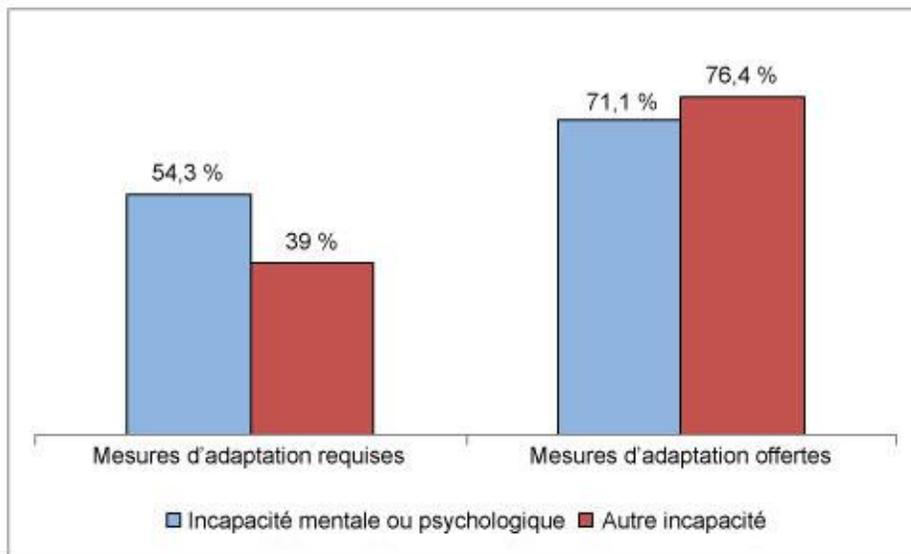
Type d'incapacité	Ontario				Canada			
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité	
Type de discrimination	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Personnes à qui l'on a refusé une entrevue d'emploi	25 610 ^E	10,6 % ^E	30 060	6,1 %	63 690	12,5 %	69 860	5,7 %
Personnes à qui l'on a refusé un emploi	33 950	14,6 %	41 420	8,4 %	97 060	19,4 %	103 570	8,5 %
Personnes à qui l'on a refusé une promotion	39 630 ^E	16,9 % ^E	20 890 ^E	4,2 % ^E	74 540	14,8 %	61 610	5 %
Personnes qui ont été désavantagées en raison de leur incapacité	150 740	67,7 %	122 530	28,8 %	297 080	63,7 %	332 890	30,4 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.
 Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche. La somme des pourcentages ne correspond pas à 100.
^E Données à utiliser avec prudence.

Remarque : Les valeurs manquantes sont exclues.

3.6.2. Mesures d'adaptation au travail

Figure 18. Mesures d'adaptation au travail requises et obtenues par les adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité, Ontario, 2012



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

Données à utiliser avec prudence.

Remarque : Les valeurs manquantes sont exclues.

En Ontario, plus de la moitié des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances indiquent qu'elles ont besoin d'un certain type de mesures d'adaptation pour être en mesure de travailler³⁰. La proportion d'adultes déclarant avoir besoin de mesures d'adaptation au travail est plus importante chez les personnes aux prises avec des troubles mentaux et des dépendances (54,3 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (39 p. 100). Dans l'ensemble, plus de 70 p. 100 des personnes ayant une incapacité qui nécessitent des mesures d'adaptation en ont bénéficié. Les personnes ayant d'autres incapacités étaient plus susceptibles d'obtenir la mesure d'adaptation requise (76,4 p. 100) que les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance (71,1 p. 100).

Les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou des dépendances sont légèrement plus susceptibles d'obtenir des mesures d'adaptation au travail en Ontario (71,1 p. 100) qu'à l'échelle du Canada (67,9 p. 100) – voir les tableaux 24 et 25.

³⁰ Les mesures d'adaptation requises peuvent être liées à un problème de santé mentale ou de dépendance ou, chez les personnes déclarant plusieurs incapacités, à une autre incapacité.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Tableau 24. Mesures d'adaptation au travail requises par les adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité, Ontario et Canada, 2012

Type d'incapacité	Ontario				Canada			
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Mesures d'adaptation requises	142 770	54,3 %	193 330	39 %	298 440	55,1 %	468 950	38,3 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

Remarque : Les valeurs manquantes sont exclues.

Tableau 25. Mesures d'adaptation au travail obtenues par les adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité, Ontario et Canada, 2012

Type d'incapacité	Ontario				Canada			
	Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité		Incapacité mentale ou psychologique		Autre incapacité	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Mesures d'adaptation offertes	71 840	71,1 %	124 450	76,4 %	142 410	67,9 %	289 010	75,3 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

Données à utiliser avec prudence.

Remarque : Les valeurs manquantes sont exclues.

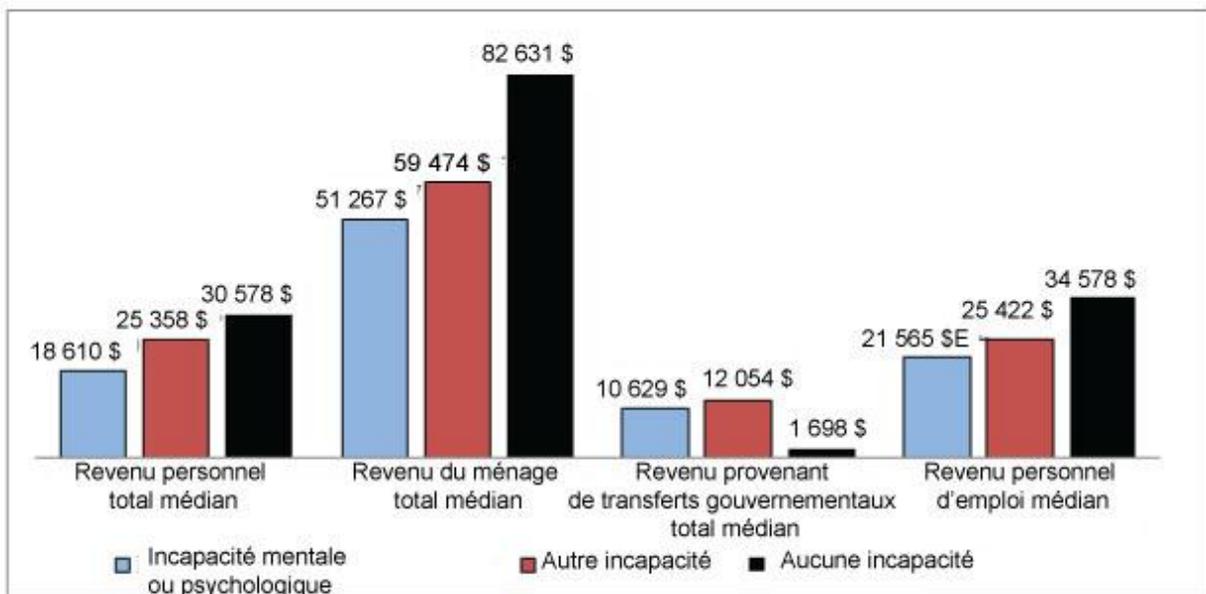
3.7. Revenu

Lors de sa consultation sur la santé mentale, la CODP a constaté que la pauvreté constitue un enjeu pressant pour les Ontariens et Ontariennes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance. Les participants ont expliqué comment la discrimination peut contribuer à la pauvreté, notamment dans les domaines de l'emploi et de l'éducation. Dans le même temps, la CODP a réalisé que le fait de vivre dans la pauvreté peut avoir un effet négatif sur la santé physique et mentale des personnes en contribuant à les exclure de la société. La CRDPH part du principe que les personnes ayant une incapacité ont tendance à vivre dans la pauvreté. L'article 28 reconnaît le droit à un niveau de vie adéquat, notamment en matière d'alimentation, d'habillement et de logement, ainsi qu'à la protection sociale, et ce, sans discrimination fondée sur l'incapacité.

Cette section examine les niveaux de revenu et la situation de faible revenu en tant qu'indicateurs de l'inégalité économique.

3.7.1. Niveaux de revenu

Figure 19. Revenu médian des adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type de revenu et l'état d'incapacité, Ontario, 2010



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2012.
Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
Données à utiliser avec prudence.

Les Ontariens et Ontariennes aux prises avec des troubles mentaux et des dépendances ont un revenu médian inférieur à celui des personnes sans incapacité, sauf pour ce qui est du revenu provenant de sources publiques.

**En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises
avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario**

En 2010, le revenu personnel médian³¹ (provenant de toutes les sources de revenu³²) des personnes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance en Ontario était inférieur de 39 p. 100 à celui des personnes sans incapacité (18 610 \$ contre 30 578 \$)³³.

Le revenu total médian³⁴ des ménages comptant une personne aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance (51 267 \$) était inférieur de 38 p. 100 à celui des ménages incluant uniquement des personnes sans incapacité (82 631 \$).

En 2010, les Ontariens et Ontariennes ayant des troubles mentaux et des dépendances ont touché un revenu provenant de sources publiques³⁵ (revenu médian de 10 629 \$) beaucoup plus élevé que les personnes sans incapacité (revenu médian de 1 698 \$).

En outre, le revenu d'emploi³⁶ des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance était inférieur de 38 p. 100 à celui des personnes sans incapacité (revenu médian de 21 565 \$ contre revenu médian de 34 578 \$).

³¹ Le revenu médian est le point central séparant en deux parties égales la population selon le revenu. La mesure du revenu médian a été préférée à la mesure plus courante du revenu moyen, en partie parce qu'elle donne une meilleure indication de la répartition des revenus au sein de la population.

³² Le revenu personnel total correspond au total du revenu provenant de toutes les sources, y compris le revenu provenant d'un travail autonome, les salaires et traitements, le revenu provenant de sources publiques, le revenu de retraite, les investissements et l'absence de revenu. Dans la mesure où le revenu d'emploi tend à être supérieur au revenu provenant des autres sources (comme le revenu provenant de sources publiques ou le revenu de retraite), le revenu personnel d'emploi total médian est supérieur au revenu personnel total médian.

³³ Les données sur le revenu portent sur le revenu avant impôt.

³⁴ Le revenu total d'un ménage correspond à la somme des revenus totaux de tous les membres dudit ménage. Voir le glossaire pour de plus amples renseignements.

³⁵ Le revenu provenant de sources publiques inclut les prestations du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations pour enfants, les prestations du Supplément de revenu garanti et les autres revenus provenant de sources publiques. Il peut également inclure le revenu provenant de l'aide sociale.

³⁶ Voir le glossaire pour une définition détaillée du « revenu personnel d'emploi ».

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

Tableau 26. Revenu médian des adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type de revenu et l'état d'incapacité, Ontario, 2010

	Ontario		
État d'incapacité	Incapacité mentale ou psychologique	Autre incapacité	Aucune incapacité
Type de revenu	Montant	Montant	Montant
Revenu personnel total médian	18 610 \$	25 358 \$**	30 578 \$
Revenu du ménage total médian	51 267 \$	59 474 \$**	82 631 \$
Revenu provenant de sources publiques total médian	10 629 \$	12 054 \$**	1 698 \$
Revenu personnel d'emploi médian	21 565 \$ ^E	25 422 \$**	34 578 \$

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*. Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

** Les écarts entre les personnes ayant d'autres incapacités et les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance ne sont pas significatifs.

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

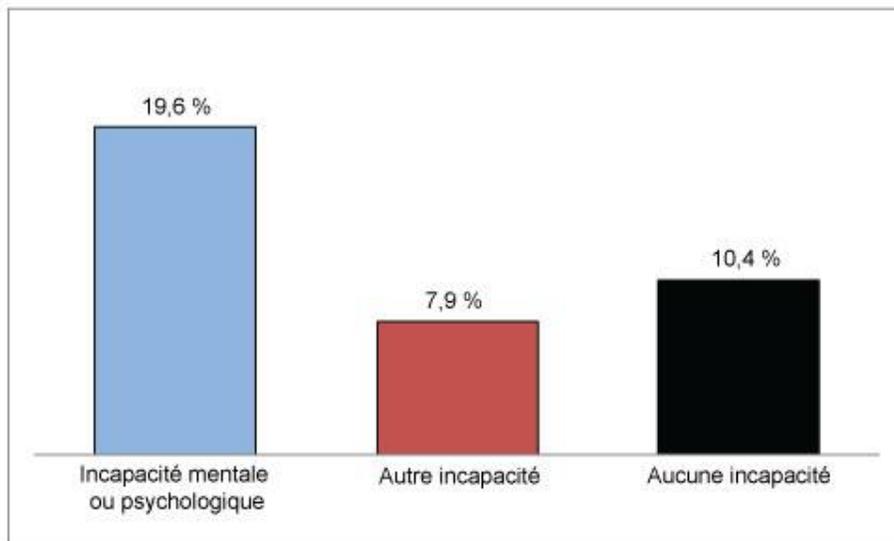
Tableau 27. Revenu médian des adultes âgés de 15 ans et plus, selon le type de revenu et l'état d'incapacité, Canada, 2010

État d'incapacité	Canada		
	Incapacité mentale ou psychologique	Autre incapacité	Aucune incapacité
Type de revenu	Montant	Montant	Montant
Revenu personnel total médian	17 744 \$	23 864 \$	30 253 \$
Revenu du ménage total médian	49 103 \$	55 489 \$	77 890 \$
Revenu provenant de sources publiques total médian	10 449 \$	12 363 \$	2 776 \$
Revenu personnel d'emploi médian	18 720 \$	25 432 \$	33 379 \$

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2012.
 Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
^E Données à utiliser avec prudence.

3.7.2. Situation de faible revenu

Figure 20. Situation de faible revenu (après impôt) des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité, Ontario, 2010



Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité*, 2012.
 Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.
 Données à utiliser avec prudence.

**En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises
avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario**

En 2010, la proportion d'Ontariens et d'Ontariennes en situation de faible revenu³⁷ était plus de deux fois plus élevée chez les personnes ayant des problèmes de santé mentale et des dépendances (19,6 p. 100) que chez les personnes ayant d'autres incapacités (7,9 p. 100), et s'élevait à 10,4 p. 100 chez les personnes sans incapacité.

En 2010, la proportion de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance qui se trouvaient en situation de faible revenu était légèrement moins élevée en Ontario (19,6 p. 100) qu'au Canada (21,5 p. 100).

³⁷ Statistique Canada utilise les seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl) pour calculer ces résultats. Bien qu'il n'existe pas de « seuil de pauvreté » officiel au Canada, les SFR constituent un outil d'évaluation du faible revenu. Selon Statistique Canada, « un SFR correspond à un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne. L'approche consiste essentiellement à estimer un seuil de revenu à partir duquel on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de plus que la famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement » – tiré de : Statistique Canada, *Les seuils de faible revenu de 2008 et les mesures de faible revenu de 2007, 2009*, n° 75F0002M au catalogue — n° 002, Série de documents de recherche – Revenu, 40 pages, Ottawa (Ontario), p. 7, disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2009002-fra.pdf (date de consultation: 25 mai 2015). Ainsi, en 1992, si une famille moyenne de quatre personnes dans une ville de taille moyenne consacrait 43 p. 100 de son revenu après impôt à l'alimentation, à l'habillement et au logement, les familles dont le revenu était inférieur aux SFR-Apl dépensaient plus de 63 p. 100 de leur revenu après impôt à ces biens de première nécessité. Les SFR-Apl pour les unités familiales dans les collectivités canadiennes sont disponibles en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2013002/tbl/tbl01-fra.htm (dernière mise à jour : 27 juin 2013, date de consultation : 26 mai 2014) : *Tableau 1 – Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt*, sans date, n° 75F0002M au catalogue, Ottawa (Ontario). Les SFR diffèrent en fonction de la taille de la collectivité et de la taille de l'unité familiale. À titre d'exemple, dans une région métropolitaine de recensement comptant 500 000 habitants ou plus, le SFR-Apl pour une personne était de 19 597 \$ en 2012. Dans la mesure où les SFR-Apl continuent de se fonder sur les habitudes de consommation des familles datant de 1992 et où ils sont uniquement ajustés en fonction de l'inflation, leur pertinence est limitée. En outre, ils ne s'appliquent pas aux personnes vivant dans les réserves des Premières Nations et aux familles économiques ou aux personnes seules vivant au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Voir : Statistique Canada, *Les lignes de faible revenu, 2011-2012*, 2013, n° 75F0002M au catalogue — n° 002, Série de documents de recherche – Revenu, Ottawa (Ontario), disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2013002-fra.htm (date de consultation : 20 août 2015); Brian Murphy, Xuelin Zhang et Claude Dionne, *Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices*, Statistique Canada, 2012, n° 75F0002M au catalogue — N° 001, Série de documents de recherche – Revenu, 129 pages, Ottawa (Ontario), p. 44, disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2012001-fra.pdf (date de consultation : 26 mai 2015); et Statistique Canada, *totalisation spéciale, fondée sur l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

**En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises
avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario**

Tableau 28. *Situation de faible revenu (après impôt) des adultes âgés de 15 ans et plus, selon l'état d'incapacité, Ontario et Canada, 2010*

État d'incapacité	Ontario		Canada	
	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage
Incapacité mentale ou psychologique	99 950	19,6 %	227 850	21,5 %
Autre incapacité	89 830	7,9 %	257 750	9,5 %
Aucune incapacité	941 960	10,4 %	2 447 600	10,3 %

Source : Adapté de Statistique Canada, totalisation personnalisée, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012*.

Les pourcentages sont arrondis à la décimale la plus proche.

^E Données à utiliser avec prudence.

4. Discussion

Les Ontariens et Ontariennes ayant une incapacité, en particulier les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance, continuent de faire face à des disparités fondées sur plusieurs indicateurs socioéconomiques, comparativement aux personnes sans incapacité. Elles affichent un taux de chômage plus élevé, sont plus susceptibles d'être en situation de faible revenu, ont des niveaux de scolarité plus faibles et sont moins susceptibles de vivre dans un logement convenable et abordable.

En effectuant des comparaisons selon le type d'incapacité, il apparaît, pour la plupart des indicateurs, que les résultats des personnes aux prises avec des troubles mentaux et des dépendances sont pires que ceux des personnes ayant d'autres types d'incapacités. Toutefois, il est important de tenir compte des liens complexes entre ces deux groupes. D'après les données obtenues, l'écrasante majorité des personnes déclarant des problèmes de santé mentale et des dépendances (plus de 90 p. 100) déclarent également un autre type d'incapacité. Le fait d'avoir une affection physique chronique peut être un facteur de risque de trouble mental et vice versa³⁸.

Il arrive que la situation des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance soit liée à un faible revenu, au chômage élevé, à un faible niveau de scolarité, *etc.*, comparativement aux personnes ayant d'autres incapacités ou sans incapacité³⁹. Il se peut aussi que l'effet combiné d'incapacités multiples soit associé à ces facteurs. Le fait d'avoir plusieurs incapacités peut contribuer à accroître la sévérité globale du handicap et les obstacles sociétaux, ce qui peut conduire à un accroissement de l'exclusion et de la discrimination⁴⁰.

³⁸ Gouvernement du Canada, *Aspect humain de la santé mentale et de la maladie mentale au Canada, 2006*, Ottawa : ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006, p. 16; et Association canadienne pour la santé mentale, *The Relationship between Mental Health, Mental Illness and Chronic Physical Conditions*, 2008, disponible en ligne à http://ontario.cmha.ca/public_policy/the-relationship-between-mental-health-mental-illness-and-chronic-physical-conditions/ (date de consultation : 25 mai 2015). Voir également : Oye Gureje et coll., « Persistent Pain and Well-being: A World Health Organization Study in Primary Care », 1998, *JAMA*, vol. 280, n° 2, p. 147-151.

³⁹ Pour de plus amples renseignements sur la nature du lien entre la santé mentale et différents résultats socioéconomiques, voir : Institut canadien d'information sur la santé, *Réduction des écarts en matière de santé : Un regard sur le statut socioéconomique en milieu urbain au Canada*, 2008, Ottawa (Ontario); Carolyn S. Dewa et David McDaid, « Investing in the Mental Health of the Labor Force: Epidemiological and Economic Impact of Mental Health Disabilities in the Workplace », dans *Work Accommodation and Retention in Mental Health*, Izabela Z. Schultz et E. Sally Rogers (éditeurs), New York : Springer, 2011; Institut canadien d'information sur la santé, *Améliorer la santé des Canadiens : Santé mentale et itinérance*, Ottawa, ICIS, 2007; Rapport provisoire du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, Rapport 1, *Santé mentale, maladie mentale et toxicomanie : Aperçu des politiques et des programmes au Canada*, 2004 (président : Michael J.L. Kirby), p. 55; et gouvernement du Canada, *Aspect humain de la santé mentale et de la maladie mentale au Canada, 2006*, Ottawa : ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.

⁴⁰ Voir plus haut à la note 6, p. 11, pour le calcul de l'indice de sévérité global de Statistique Canada. Pour un examen de l'impact des incapacités sévères sur l'éducation, l'emploi et d'autres variables, voir plus haut à la note 16, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (aujourd'hui Emploi et Développement social Canada), et Derek Hum et Wayne Simpson, « Canadians with Disabilities and the Labour

Toutefois, le lien entre l'incapacité et les indicateurs socioéconomiques peut être complexe. Est-ce le fait d'avoir une incapacité qui contribue au chômage élevé, aux niveaux de scolarité inférieurs et au faible revenu, ou bien est-ce le fait d'être en situation de faible revenu, d'avoir un niveau de scolarité faible, de vivre dans un logement insalubre et d'avoir peu de possibilités d'emploi qui contribue à la prévalence accrue des incapacités, y compris des troubles mentaux et des dépendances? La recherche montre que ces deux possibilités ont leur importance⁴¹.

Concernant la taille de l'échantillon, dans la mesure où la série de données pour l'Ontario est relativement réduite, les résultats n'ont pas pu être ventilés par sexe, par âge et par sévérité de l'incapacité. L'âge, en particulier, peut être facteur de confusion. À titre d'exemple, la CODP n'a pas pu comparer la prévalence par groupe d'âge des troubles mentaux et des dépendances chez les Autochtones, les personnes racialisées et les femmes, à celle des personnes ayant d'autres incapacités et des personnes sans incapacité. Par ailleurs, il n'apparaît pas non plus clairement si les Ontariennes sont plus susceptibles que les Ontariens de déclarer d'autres incapacités parce qu'elles vivent généralement plus longtemps. Dans le même ordre d'idées, le nombre de personnes racialisées déclarant des problèmes de santé mentale et de dépendance varie-t-il en fonction de l'âge?

Domaines de recherche supplémentaire

De plus amples renseignements sur la vie des personnes ayant des troubles mentaux et des dépendances, fondés sur d'autres variables, pourraient être recueillis. À titre d'exemple, le fait d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale est un indicateur important de la marginalisation et de l'exclusion sociale⁴². Dans le même ordre d'idées, le fait de savoir

Market », 1996, *Analyse de Politiques*, vol. 22, n° 3, p. 285-299. Voir également : K.M. Scott et coll., « Mental-physical co-morbidity and its relationship with disability: results from the World Mental Health Surveys », 2009, *Psychol Med*, vol. 39, n° 1, p. 33-43; et la section 9.1 (« Intersections avec d'autres types de handicap ») du rapport *Parce qu'on importe!* de la CODP, p. 34 (voir plus haut à la note 1).

⁴¹ La recherche sur les déterminants sociaux de la santé montre que de nombreux facteurs, comme le chômage, la discrimination, l'insalubrité des logements et la pauvreté, peuvent contribuer à une mauvaise santé physique et mentale. Voir : Juha Mikkonen et Dennis Raphael, *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes*, 2010, Toronto : École de gestion et de politique de la santé de l'Université York, disponible en ligne à www.thecanadianfacts.org/fre.html (date de consultation : 27 mai 2015); Beth Wilson, *Sick and Tired: The Compromised Health of Social Assistance Recipients and the Working Poor in Ontario*, 2009, Toronto : Wellesley Institute, disponible en ligne sur le site Web du Wellesley Institute à www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2011/11/sickandtiredfinal.pdf (date de consultation: 27 mai 2015); et Organisation mondiale de la Santé et Fondation Calouste Gulbenkian, *Social determinants of mental health*, 2014, Genève : Organisation mondiale de la Santé, disponible en ligne sur le site Web de l'Organisation mondiale de la Santé à www.who.int/mental_health/publications/gulbenkian_paper_social_determinants_of_mental_health/en/ (date de consultation : 17 août 2015).

⁴² L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Santé mentale, 2012, a permis de recueillir des données sur les contacts avec la police, notamment sur les arrestations, mais pas sur les condamnations ou l'incarcération; voir : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) – Santé mentale : Questionnaire – 30 novembre 2011*, 2011, disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/5105_Q1_V3-fra.pdf (date de consultation : 27 mai 2015), p. 186-187. Voir également : Maire Sinha, *Une recherche sur la faisabilité de recueillir des données sur les adultes et les jeunes souffrant de problèmes de santé mentale qui ont des démêlés avec le système de justice pénale*, Statistique Canada, 2009, n° 85-561-M au catalogue — n° 016, Série de documents de recherche sur

En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario

quelle proportion de ces personnes vit dans des logements collectifs (comme des hôpitaux, des foyers collectifs et des pensions) ou est sans abri à l'échelle de l'Ontario permettrait de mieux comprendre leurs besoins en logement.

En outre, pour dresser un tableau complet de la situation des Autochtones aux prises avec des problèmes de santé mentale, des dépendances et d'autres incapacités, il faut recueillir des données sur les Autochtones vivant dans les réserves.

Au vu des données sur le faible revenu, il convient de mener des recherches plus spécifiques pour mieux comprendre le lien entre la santé mentale et le faible revenu. Dans leur ensemble, les personnes ayant une incapacité sont plus susceptibles d'être en situation de faible revenu que les personnes sans incapacité, en raison de leur plus faible activité sur le marché du travail⁴³. Toutefois, l'examen des données par type d'incapacité semble indiquer que la situation de faible revenu est plus fortement corrélée aux problèmes de santé mentale et de dépendance qu'aux autres incapacités. En réalité, les résultats montrent que la proportion d'adultes en situation de faible revenu est plus faible chez les personnes ayant d'autres incapacités que chez les personnes sans incapacité. Bien qu'elle soit confirmée par d'autres données de Statistique Canada⁴⁴, cette tendance nécessite un examen approfondi.

La constatation selon laquelle les personnes racialisées en Ontario déclarent une plus faible prévalence de problèmes de santé mentale et de dépendance que les personnes non racialisées et les Autochtones mérite un examen approfondi. Ce résultat semble contredire les données de la recherche, selon lesquelles les obstacles structurels comme la pauvreté, le faible statut socioéconomique, l'absence de logement convenable et abordable, le chômage et le sous-emploi ont des répercussions disproportionnées sur les personnes racialisées. Ces facteurs ont également un effet négatif sur la santé mentale⁴⁵. En outre, plusieurs études ont établi que le racisme auto-déclaré a des effets négatifs sur la santé mentale⁴⁶.

la criminalité et la justice, Ottawa (Ontario), disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2009016-fra.pdf (date de consultation: 27 mai 2015).

⁴³ Voir : Diane Galarneau et Marian Radulescu, « L'emploi chez les personnes ayant une incapacité », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 10, n° 5, mai 2009, Statistique Canada, n° 75-001-X au catalogue, disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2009105/article/10865-fra.htm (date de consultation : 2 avril 2015).

⁴⁴ D'après les données de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 (totalisation personnalisée pour le compte de la CODP), 27 p. 100 des Ontariens et Ontariennes ayant des « troubles émotifs » sont en situation de faible revenu, alors que cette proportion s'élève à 10 p. 100 chez les personnes ayant d'autres types d'incapacités et à 11 p. 100 chez les personnes qui n'ont déclaré aucune incapacité : Statistique Canada, 2012, totalisation personnalisée, fondée sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006.

⁴⁵ Pour une analyse documentaire de l'effet des obstacles sociétaux sur la santé physique et mentale des personnes racialisées, voir : Access Alliance Multicultural Community Health Centre, *Racialised Groups and Health Status: A Literature Review Exploring Poverty, Housing, Race-Based Discrimination and Access to Health Care as Determinants of Health for Racialised Groups*, 2005, Toronto : Access Alliance Multicultural Community Health Centre, disponible en ligne sur le site Web d'Access Alliance à <http://accessalliance.ca/community-based-research/publications/> (date de consultation : 8 juillet 2015). Voir également : Sheryl Nestel, *Colour Coded Health Care: The Impact of Race and Racism on Canadians' Health*, 2012, Toronto : Wellesley Institute, p. 14, disponible en ligne sur le site Web du Wellesley Institute à www.wellesleyinstitute.com/tag/race-racism/page/2/ (date de consultation : 8 juillet 2015); et Kwasi Kafele, *La discrimination raciale et la santé mentale : les communautés racialisées et autochtones*, 2005, disponible

Un autre domaine de recherche consiste à recueillir des données supplémentaires pour étudier la discrimination, y compris les perceptions de la discrimination dans les secteurs sociaux protégés par le *Code* comme le logement et les services. Il convient de poser des questions supplémentaires sur les types de discrimination dont les gens font l'objet, sur les facteurs qui peuvent les protéger contre la discrimination et sur les mécanismes d'accès à la justice. À titre d'exemple, dans quelle mesure les personnes aux prises avec des troubles mentaux et des dépendances font-elles couramment l'objet de harcèlement? Existe-t-il une discrimination intersectorielle fondée à la fois sur l'incapacité d'une personne et sur d'autres qualités personnelles prévues au *Code*, comme la race ou le sexe? Quels sont les facteurs qui aident les personnes à révéler une incapacité et à demander des mesures d'adaptation? Comment les personnes faisant l'objet de discrimination procèdent-elles habituellement pour demander réparation (si tant est qu'elles engagent une telle procédure de recours)?

Il convient de noter que le fait de documenter les perceptions de la discrimination a une portée limitée, dans la mesure où cela ne permet pas de tirer des conclusions sur les taux d'incidence réels de la discrimination. Il est très difficile de mesurer la discrimination, étant donné qu'elle peut s'expliquer par de multiples facteurs. Les études qui sont susceptibles de mieux appréhender la discrimination utilisent des mécanismes d'examen du comportement des gens dans la vraie vie ou dans des situations créées de toutes pièces afin d'évaluer si certains groupes sont traités différemment en vertu de motifs prévus au *Code*⁴⁷.

Dans l'ensemble, les résultats publiés dans le présent rapport ont des répercussions sur les politiques et la recherche concernant les Ontariens et Ontariennes ayant des troubles mentaux, des dépendances et d'autres incapacités. Ils appuient la poursuite des recherches sur les disparités et les solutions. Ils fournissent également une justification à l'appui pour que les organisations mettent en place des mécanismes permettant de prévenir la discrimination systémique et d'y répondre. Ces mécanismes consistent notamment à examiner et supprimer les obstacles, à adopter des stratégies de conception inclusive, à élaborer des politiques en matière de droits de la personne et à concevoir des programmes spéciaux (par exemple des programmes de recrutement et de logement) permettant de répondre aux besoins particuliers des personnes ayant des troubles mentaux, des dépendances et d'autres incapacités.

en ligne sur le site Web de la CODP à www.ohrc.on.ca/fr/les-articles-du-dialogue-sur-la-politique-raciale/la-discrimination-raciale-et-la-santé-mentale-les-communautés-racialisées-et-autochtones (date de consultation : 8 juillet 2015).

⁴⁶ Access Alliance, *ibid.*, Nestel, *ibid.*, Kafele, *ibid.*

⁴⁷ Citons par exemple une étude du Centre pour les droits à l'égalité au logement portant sur la nature subtile et directe de la discrimination au sein du marché du logement à Toronto. Des bénévoles ont procédé à une vérification téléphonique dans le cadre de recherches sur la demande de logements locatifs vacants. Ils ont utilisé une série de scénarios fondés sur des « profils » qui jumelaient toutes les caractéristiques, sauf celle qui pouvait donner lieu à de la discrimination. Dans le cadre du scénario axé sur le profil de trouble mental, les bénévoles ont prétendu représenter un centre de santé mentale qui cherchait des logements pour ses clients. Dans l'ensemble, l'étude a montré que plus du tiers des personnes ayant des troubles mentaux qui cherchaient un logement faisaient l'objet de discrimination sur le marché du logement à Toronto. Voir : "Sorry, It's Rented.": *Measuring Discrimination in Toronto's Rental Housing Market*, 2009, disponible en ligne à www.equalityrights.org/cera/?page_id=179 (date de consultation : 6 avril 2015). L'analyse statistique des données enregistrées sur les activités des personnes (par exemple les données recueillies lors des contrôles routiers) constituent un autre exemple : l'objectif est de déterminer s'il existe des effets disproportionnés sur certains groupes en vertu de motifs prévus au *Code*.

Annexe A : Glossaire des termes

Famille de recensement : Un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être les enfants naturels du couple ou du parent seul ou être apparentés par mariage ou par adoption, sans égard à leur âge ni à leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint ou conjointe ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leur grand-père ou leur grand-mère, ou avec leurs deux grands-parents, mais sans leurs parents, constituent également une famille de recensement⁴⁸.

Logement collectif : Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, les motels, les maisons de chambres pour touristes, les maisons de soins infirmiers, les résidences pour personnes âgées, les hôpitaux, les résidences pour le personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs pour les personnes ayant une déficience psychique ou intellectuelle, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels ou uniquement par des résidents étrangers et/ou par des personnes présentes temporairement⁴⁹.

Logement privé : Ensemble distinct de pièces d'habitation occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes⁵⁰.

Besoins impérieux en matière de logement : La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) utilise le concept de « besoins impérieux en matière de logement », qui se fonde sur les normes suivantes :

- Qualité : quel est l'état du logement, p. ex. des réparations majeures sont-elles nécessaires?
- Taille : le logement est-il de taille convenable et le nombre de chambres à coucher est-il suffisant compte tenu de la taille et de la composition du ménage?
- Abordabilité : le logement coûte-t-il moins de 30 p. 100 du revenu du ménage avant impôt?

⁴⁸ Adapté de la page *Famille de recensement*, Statistique Canada, sans date. Dernière modification le 13 août 2013. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/fra/concepts/definitions/r-fam (date de consultation : 5 mai 2014).

⁴⁹ Adapté du *Dictionnaire du recensement : Année de recensement 2011*, Statistique Canada, 2012, n° 98-301-X2011001 au catalogue, p. 58-62. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/98-301-X2011001-fra.pdf (date de consultation : 22 avril 2015).

⁵⁰ Statistique Canada, *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011, 2013*, n° 99-000-X2011001 au catalogue, p. 187-188. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/99-000-x2011001-fra.pdf (date de consultation : 22 avril 2015).

**En quelques chiffres : Profil statistique des personnes aux prises
avec des problèmes de santé mentale et des dépendances en Ontario**

Selon la SCHL : « On dit qu'un ménage éprouve un besoin impérieux en matière de logement si le logement qu'il occupe ne répond pas à un de ces critères et s'il doit consacrer 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité⁵¹. »

Famille économique : Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil⁵².

Ménage : Une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour de l'enquête (p. ex. ceux qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Chaque personne est membre d'un seul et unique ménage⁵³.

Population active : Nombre de personnes occupées + nombre de chômeurs⁵⁴.

Personnes occupées : Personnes qui, au cours de la semaine de référence en 2011 :

(a) faisaient un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte. Cela comprend aussi les personnes qui faisaient un travail familial non rémunéré, qui est défini comme un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par celui-ci;

(b) avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances ou à la suite d'un conflit de travail. Cette catégorie n'inclut pas les personnes mises à pied ou entre deux emplois occasionnels, ni celles qui n'avaient pas d'emploi à ce moment-là (même si elles avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure)⁵⁵.

⁵¹ Jacqueline Luffman, voir plus haut à la note 22, p. 17.

⁵² Statistique Canada, *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, voir plus haut à la note 50, p. 184.

⁵³ Adapté du *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, Statistique Canada, voir plus haut à la note 50, p. 188.

⁵⁴ Adapté du *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, Statistique Canada, voir plus haut à la note 50, p. 80.

⁵⁵ Adapté du *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, Statistique Canada, voir plus haut à la note 50, p. 79.

Chômeurs : Personnes qui, au cours de la semaine de référence en 2011, étaient sans emploi salarié ou sans travail à leur compte, étaient prêtes à travailler et :

- (a) avaient activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédentes; ou
- (b) avaient été mises à pied temporairement et prévoyaient de reprendre leur emploi; ou
- (c) avaient pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes⁵⁶.

Personnes inactives : Personnes qui, au cours de la semaine de référence, n'étaient ni des personnes occupées, ni des chômeurs. Il s'agit des personnes qui, considérant les conditions qui existaient sur le marché du travail dans leur région, ne désiraient ou ne pouvaient offrir ou fournir leurs services (incluant les personnes aux études à temps plein)⁵⁷.

Célibataire (jamais légalement marié(e)) : Une personne qui ne s'est jamais mariée ou une personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée. Les personnes vivant en union libre ne font pas partie de cette catégorie⁵⁸.

Vivant en union libre : Une personne vivant avec une autre personne en tant que couple sans être légalement mariée avec cette personne⁵⁹.

Marié(e) (et non séparé(e)) : Une personne mariée, qui n'est pas séparée ou divorcée, et dont le conjoint ou la conjointe est vivant(e). Les personnes vivant en union libre ne font pas partie de cette catégorie⁶⁰.

Séparé(e) : Une personne mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint ou sa conjointe (pour une raison autre que la maladie, le travail ou les études) et qui n'a pas obtenu de divorce⁶¹.

Divorcé(e) : Une personne qui a obtenu un divorce légal et qui ne s'est pas remariée⁶².

Veuf ou veuve : Une personne dont le conjoint ou la conjointe est décédé(e) et qui ne s'est pas remariée⁶³.

⁵⁶ Adapté du *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, Statistique Canada, voir plus haut à la note 50, p. 66.

⁵⁷ Statistique Canada, *Population active*, sans date. Dernière mise à jour le 1^{er} décembre 2008. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/def/4153361-fra.htm (date de consultation : 22 avril 2015).

⁵⁸ Statistique Canada, *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, voir plus haut à la note 50, p. 180.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 180.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 179.

⁶¹ *Ibid.*, p. 180.

⁶² *Ibid.*, p. 180.

⁶³ *Ibid.*, p. 180.

Seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl) : Les SFR sont fondés sur les données relatives aux dépenses des familles. Les familles dont le revenu est inférieur aux SFR consacreront une part de leur revenu plus importante que la famille moyenne à l'alimentation, au logement et à l'habillement. Les SFR évoluent au fil du temps en fonction de la taille de la collectivité et de la famille.

Revenu personnel d'emploi : Revenu total provenant des salaires et traitements (avant les retenues), revenu net provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société et/ou de l'exercice d'une profession, et revenu net provenant d'un travail autonome agricole pour une personne âgée de plus de 15 ans en 2010.

Revenu total : Total du revenu provenant de toutes les sources, y compris un revenu d'emploi, un revenu provenant de programmes gouvernementaux, une pension, un revenu de placements ou tout autre revenu en espèces pour une personne âgée de plus de 15 ans en 2010⁶⁴.

Transferts gouvernementaux (revenus provenant de sources publiques) : Ensemble des prestations en espèces versées par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités en 2010, incluant la pension de la Sécurité de la vieillesse et les prestations du Supplément de revenu garanti, l'Allocation au survivant, les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, les prestations d'assurance-emploi, les prestations pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques⁶⁵.

Revenu du ménage : Revenu des personnes âgées de 15 ans et plus qui vivent dans le ménage, provenant de toutes les sources.

Discrimination : Statistique Canada et le *Code des droits de la personne* de l'Ontario ne définissent pas la discrimination. La signification de ce terme a évolué au fil des décisions prises par les tribunaux des droits de la personne et les cours de justice. La discrimination désigne un traitement ou effet préjudiciable, intentionnel ou non, fondé sur un motif prévu au *Code* [l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la croyance, un handicap, l'état familial, l'état matrimonial, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, l'état d'assisté social (en matière de logement uniquement), l'existence d'un casier judiciaire (en matière d'emploi uniquement), le sexe, l'orientation sexuelle] dans l'un des secteurs (aspects) sociaux protégés : le logement; les contrats; l'emploi; les biens, services et installations; et l'adhésion à un syndicat ou à une association commerciale ou professionnelle.

⁶⁴ Adapté du *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, Statistique Canada, voir plus haut à la note 50, p. 155.

⁶⁵ Adapté du *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, Statistique Canada, voir plus haut à la note 50, p. 163.

La discrimination comprend toute distinction, y compris toute exclusion, restriction ou préférence fondée sur un motif prévu au *Code*, qui a pour effet de compromettre les droits de la personne et les libertés fondamentales⁶⁶. Pour obtenir une description plus détaillée, consultez la section 9 de la *Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur les troubles mentaux et les dépendances* de la CODP, sur www.ohrc.on.ca/fr.

Autochtones : La CODP utilise le terme « Autochtones », qui se fonde sur la notion d'« identité autochtone » définie par Statistique Canada. L'« identité autochtone » désigne les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire des membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), des Métis ou des Inuits (Inuits), et/ou les personnes ayant déclaré être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (c'est-à-dire des personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens du Canada*) et/ou les personnes ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne⁶⁷.

Personnes racialisées : Dans le présent rapport, ce terme fait référence à la notion de « minorité visible » définie par Statistique Canada. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du Canada, font partie des minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La variable « Minorités visibles » comprend les catégories suivantes : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen, Japonais, Minorité visible, n.i.a. (« non incluse ailleurs ») et Minorités visibles multiples⁶⁸.

Toutefois, la notion de race est une construction sociale. Le *Rapport de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario* définit la « racialisation » comme « le processus par lequel une société construit théoriquement les races comme réelles, différentes et inégales de façons qui ont un effet sur la vie économique, politique et sociale »⁶⁹.

Personnes non racialisées : Dans le présent rapport, ce terme désigne les personnes qui ne s'identifient ni comme Autochtones (voir la définition ci-dessus), ni comme des personnes racialisées (« minorités visibles » – voir la définition ci-dessus).

⁶⁶ Dans le cadre de demandes fondées sur le droit à l'égalité en vertu de l'art. 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la Cour suprême du Canada a défini la discrimination comme une distinction fondée sur un motif illicite relatif à un individu ou un groupe d'individus « qui a pour effet d'imposer à cet individu ou à ce groupe des fardeaux, des obligations ou des désavantages non imposés à d'autres ou d'empêcher ou de restreindre l'accès aux possibilités, aux bénéfices et aux avantages offerts à d'autres membres de la société », *Andrews c. Law Society of British Columbia*, [1989] 1 R.C.S. 143, p. 174.

⁶⁷ Statistique Canada, *Guide de référence sur les peuples autochtones : Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, sans date, n° 99-011-XWF2011006 au catalogue. Dernière mise à jour le 28 mai 2014. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-011-x/99-011-x2011006-fra.cfm (date de consultation : 22 avril 2015).

⁶⁸ Adapté du *Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population : Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, Statistique Canada, 2013, n° 99-010-X2011009 au catalogue, p. 4. Disponible en ligne sur le site Web de Statistique Canada à www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-010-x/99-010-x2011009-fra.pdf (date de consultation : 22 avril 2015).

⁶⁹ Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario, voir plus haut à la note 19.

